



# Bulletin Officiel

N° 5678 Mardi 28 Août 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018 2

DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE 3

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

UNIFACTOR 2018 4-7

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

MICRORED « 2018-1 » 8-11

### PROROGATION DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION

WIFAK INTERNATIONAL BANK -WIB- 12

### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 13-16

WIFAK BANK 17-19

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

LLOYD TUNISIEN – AGO - 20

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

LLOYD TUNISIEN – AGO - 21

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 22-23

## ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « TUNISIE VALEURS »

## ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- LLOYD TUNISIEN

## ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 30 JUIN 2018

- LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR – ICF -

- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

- ARABIA SICAV

## ANNEXE V

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEES AU 31 MARS 2018

- ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE  
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES  
ARRETES AU 30 JUIN 2018**

**Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues**, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2018**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

**COMMUNIQUE DU CMF**

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« UNIFACTOR 2018 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'UNIFACTOR réunie le **22/05/2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total ne dépassant pas les 150 millions de dinars dans un délai de cinq années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/04/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars d'une durée de 5 ans aux taux suivants :

- Taux variable : TMM+2,5% ;
- Taux fixe : 8,45%.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du 24/07/2018 a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux variable : TMM + 2,5% ;
- Taux fixe : 9,25%.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «UNIFACTOR 2018 ».

**Montant :** 20 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

- Suite -

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt « UNIFACTOR 2018 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;

✓ Taux fixe

Taux annuel brut de 9,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

✓ Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,25%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,845%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,345%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,682** années.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018**, et ce, même en cas de prorogation de cette date

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes les catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/11/2023** pour toutes les catégories.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 novembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/09/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/11/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/12/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10/09/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **UNIFACTOR 2018** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 03/08/2018, la note à long terme «BB (tun)» à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 » objet de la présente note d'opération.

- Suite -

**Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société UNIFACTOR s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « UNIFACTOR 2018 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la Tunisie Clearing :**

UNIFACTOR s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1004 en date du 20/08/2018, du document de référence « Unifactor 2018 » enregistré par le CMF sous le n°18-005 en date du 20/08/2018, des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

La note d'opération et le document de référence « UNIFACTOR 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de UNIFACTOR – Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 Tunis; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de UNIFACTOR : [www.unifactor.com.tn](http://www.unifactor.com.tn)

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 d'Unior Factoring seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 31/08/2018 et le 31/10/2018.

## AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

*Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions  
de nominal 100 dinars*

**Siège social : 65, Avenue Alain Savary- 1002 - Tunis**

**Registre de Commerce : B01170062013**

**Matricule Fiscale : 1314598/V/A/M**

**Tél : 71 843 600 Fax : 71 843 600**

**Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**« MICROCRED 2018-1 »**

**De 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT  
Prix d'émission : 100 dinars**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/04/2018** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 30MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **20/06/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 15MDT susceptible d'être porté à 20MDT, et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,75% et/ou TMM+3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

➤ **Montant**

Le montant total du présent emprunt est fixé à 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «MICROCRED 2018-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.



- Suite -

### ➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **24/07/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/09/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/10/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### ➤ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

## **1. Caractéristiques des titres émis**

### ➤ **Dénomination de l'emprunt : « MICROCRED 2018-1»**

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres :** Nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés :** les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/09/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **22/09/2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

➤ **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt** :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

→ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,75% et/ou variable TMM+3%;

→ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,5%;

#### **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,75% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

#### **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **22/09/2023** pour la catégorie A et le **22/09/2025** pour la catégorie B.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 septembre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/09/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22/09/2019** pour la catégorie A et le **22/09/2021** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,75%** l'an pour la catégorie A et **10,50%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,67% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,67% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de

- Suite -

rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,667** années et de **4,072** années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

**AVIS DE SOCIETES**

Prorogation de la période de souscription

**Wifak International Bank -WIB-**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba -Medenine-

La STB Finances, intermédiaire en bourse, informe le public que la Wifak International Bank -WIB- a décidé de proroger, au 31/08/2018 inclus, la période de souscription aux titres participatifs « Chahadet Wifak Bank 2018 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n°5639 du 28/06/2018), qui a été initialement prévue du 02/07/2018 au 31/07/2018 avec possibilité de prolongation au 15/08/2018.

<b>AVIS DE SOCIETES*</b>
--------------------------

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
BEST LEASE (\*\*)**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

**Registre de Commerce:** B132611999

**Matricule fiscal:** 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسْت ليز 2018-01»**

**Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION (\*\*)**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**(\*\*)REVISION DES CONDITIONS DE L'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE :**

Suite à l'augmentation continue du Taux de marché Monétaire (TMM) qui a atteint 7% de jour au jour et qui est susceptible de s'aggraver dans les mois à venir, la Direction Générale de BEST LEASE, afin de réussir la clôture de son opération d'émission des titres participatifs « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسْت ليز 2018-01» dans des conditions de marché très difficiles, a décidé de réviser à la hausse le taux de profit proposé comme le montre le tableau ci-dessous et de prolonger la période de souscription jusqu'au **15 septembre 2018**:

Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)
<b>8,5%</b>	<b>7,5%</b>	<b>1%</b>

Le reste des conditions de l'émission reste inchangé.

- Suite -

## I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

### 1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

### 2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

### 3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

### 4. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

### 1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### 2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 »

« إصدارات باست ليز 2018-01 »

### 3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

### 4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### 5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 août 2018**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.**

### 6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### 7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### 8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

- Suite -

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

#### **1. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2025** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

#### **2. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

#### **. Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

#### **. Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

#### **. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

### **V. GARANTIE**

- Suite -

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

#### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

#### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.



<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS****WIFAK BANK**

Société Anonyme au Capital de 150 000 000 de dinars divisé en 30 000 000 actions de 5 Dinar chacune

**Siège Social :** Avenue H. Bourguiba 4 100 Médenine

**Registre de Commerce :** B134782002

**Matricule Fiscal :** 798651L/P/M/000

**« CHAHADET WIFAK BANK 2018 »****Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne****DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 29/06/2016 l'émission de titres participatifs à hauteur de 50 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 21 mai 2018, a décidé d'émettre des titres participatifs sous forme de «Moudharaba» telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 27 avril 2018, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 30 millions de dinars susceptibles d'être portée à 50 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Épargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux de profit Global Prévu (*)</b>	<b>Avance Annuelle (*)</b>	<b>Complément variable (*)</b>	<b>Remboursement des titres</b>
<b>7 ans</b>	<b>8,5%</b>	<b>6,5%</b>	<b>2%</b>	<b>A la fin de la 7<sup>ème</sup> année</b>

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 30 000 000 de dinars, divisée en 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 titres participatifs.

**2. Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **02/07/2018** et clôturés au plus tard le **31/07/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du 31/07/2018, les souscriptions seront prolongées jusqu' au **15/08/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au 31/07/2018.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**3. Objet de l'émission :**

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4. But de l'émission :**

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

### **2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » « شهادات بنك الوفاق 2018 »**

»

**3. Nature des titres :** Titres de créance assimilés à des fonds propres.

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au 31/07/2018.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 31/12/2018 pour l'avance et au 31/07/2019 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par STB FINANCE qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement**

Tous les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le **31/07/2025** à la valeur nominale. La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.

- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à **8,5%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

#### **1. Première partie de la rémunération**

Une avance annuelle de **6,5%** calculée sur la valeur nominale est payable le 31 Décembre de chaque année.

#### **2. Deuxième Partie de la rémunération**

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable **le 31 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires du 30 juin 2025.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à **2%** de la valeur nominale.

Les clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

### **V. GARANTIE**

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Médenine.

**AVIS DE SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**La Société Tunisienne d'Assurance "Lloyd Tunisien" SA  
Siège social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble Lloyd  
Les Berges du Lac, 1053 Tunis**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances « LLOYD TUNISIEN » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 06 septembre 2018 à 10 H, au siège social, Avenue Tahar Haddad-Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. La ratification des modalités et délai de convocation,
2. Lecture et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2017,
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017,
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2017,
5. Affectation des résultats,
6. Quitus aux Administrateurs.

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJETS DE RESOLUTIONS AGO**

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES LLOYD TUNISIEN**

**SIEGE SOCIAL : AVENUE TAHAR HADDAD – LES BERGES DU LAC**

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la société Tunisienne d'Assurances LLOYD TUNISIEN qui se tiendra en date du 06 septembre 2018.

**PREMIERE RESOLUTION**

Les actionnaires présents déclarent avoir eu connaissance de la date de la présente Assemblée qui a été fixée par le conseil d'Administration du 31 Juillet 2018.

L'Assemblée Générale ratifie le mode et le délai de convocation ainsi que la date de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, et les rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017, approuve le rapport du conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états relatifs au dit exercice et donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve pour l'exécution de leurs mandats relatifs au dit exercice.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve le résultat de l'exercice 2017 qui s'élève à Deux millions Cinq-cent-quatre vingt dix-neuf mille Deux-cent Soixante-sept dinars et 21 millimes (2 599 267,021 TND) et décide de l'affecter au poste report à nouveau.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Général Ordinaire donne pouvoir au porteur de tous extraits ou copies du présent Procès-verbal pour réaliser les formalités légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	175,934	175,958		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	119,569	119,588		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	101,905	101,918		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	104,673	104,690		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	105,246	105,261		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,700	15,702		
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	114,878	114,892		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,123	1,124		
9	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	103,431	103,446		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,615	1,617		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,627	42,632		
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,593	57,599		
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	130,410	130,370		
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	133,375	133,224		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	171,802	171,997		
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	621,953	622,418		
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	143,631	144,535		
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	148,298	148,860		
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	147,630	148,017		
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	120,336	121,163		
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	135,167	135,234		
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	184,407	184,506		
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	105,235	105,045		
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	110,689	110,701		
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	186,599	186,836		
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	162,485	162,673		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	118,091	118,458		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	128,580	128,605		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	26,406	26,373		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2454,263	2456,393		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	139,582	139,581		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	167,714	167,830		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	217,438	217,685		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	20,794	20,794		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5505,859	5513,822		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	3,143	3,141		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,628	2,631		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,332	1,340		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,170	1,169		
40	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,239	1,237		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,257	1,253		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	138,546	138,632		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	126,227	126,586		
44	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1212,368	1210,830		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	13,104	13,116		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	12,023	12,100		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	107,546	107,561
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	101,933	101,947
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	103,967	103,984
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	101,951	101,982
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	103,416	103,433
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	106,354	106,369
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	103,916	103,932
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	100,906	100,920
55	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,851	102,861
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	103,518	103,534
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	102,494	102,506
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	106,089	106,104
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	104,165	104,177
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	103,049	103,061
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	102,239	102,253
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	103,486	103,498
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	101,930	101,948
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	103,084	103,099
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	104,558	104,569
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	102,007	102,021
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	102,012	102,023
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	104,771	104,784
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	101,666	101,677

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,535	10,536
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	102,718	102,729
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	102,750	102,764
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	104,093	104,106
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,341	10,343
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	66,620	66,766
76	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	113,967	114,029
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,874	18,891
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	346,411	346,978
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,750	30,776
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2680,300	2679,670
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	79,054	79,003
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,514	57,549
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	123,422	123,614
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	114,804	114,996
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,091	11,106
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,475	12,508
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,209	16,250
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	16,195	16,259
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	18,163	18,170
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,878	14,885
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	168,460	168,383
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	154,864	154,859
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	10,228	10,216
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	133,382	133,538
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	99,078	99,179
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	103,955	104,038
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	98,959	99,187
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	124,420	124,643
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	100,744	100,637
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	11,203	11,189
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	108,907	108,741
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	185,656	185,487
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	127,942	127,904
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	115,049	115,333
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	132,410	132,654
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	225,374	225,499
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	198,139	198,232
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	167,267	167,327
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	26,327	26,397
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	158,759	159,312
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	127,349	128,379
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9593,418	9665,410
115	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,786	82,521
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1142,239	1140,011
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6467,589	6465,486
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5617,607	5635,717
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,836	102,741
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	130,097	130,108
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
121	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	13 001,995	13 073,224

\* SICAV en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

## **VISA du Conseil du Marché Financier :**

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018, pour tout placement sollicité après le 31/08/2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## **OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « TUNISIE VALEURS »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Tunisie Valeurs » a pris les engagements suivants :

- Conformer l'article 10 de ses statuts relatif à la cession et à la transmission des actions en prenant en considération les dispositions de l'article 22 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier prévoyant que « l'admission des actions à la cote de la bourse vaut pour la société concernée renonciation de plein droit à toute clause d'agrément et de préemption prévue par ses statuts » ;
- Conformer ses états financiers individuels et consolidés aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF.  
Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions Tunisie Valeurs acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte les éventuels changements pouvant toucher le business plan initial ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Informer le public sur tout changement touchant la structure de capital d'INTEGRA PARTNERS ;
- Informer le public du résultat du contrôle social auquel la société « Tunisie Valeurs » va être soumise et qui va couvrir la période 2015-2017 ;



- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, la société « Tunisie Valeurs » envisage de déposer auprès de la BCT une demande d'agrément pour l'exercice des métiers de Banque d'affaires. A cet effet, elle s'engage à porter à la connaissance du public toute information pertinente concernant le déroulement de ce processus.

Par ailleurs, les actionnaires de référence<sup>(\*)</sup> de la société « Tunisie Valeurs » détenant 46,51% du capital après l'ouverture du capital, s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

#### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TUNISIE VALEURS » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 11/06/2018, son accord de principe quant à l'admission des actions de « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 2.000.000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;

Le Conseil, a en outre, pris acte de l'existence d'un pacte d'actionnaires et de l'engagement de mettre en place un contrat de liquidité.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse AFC a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de « Tunisie Valeurs » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 31 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

---

(\*) La société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI, M. Abderrazak BEN AMMAR et M. Slim MAAOUI

### **Contexte et objectifs de l'opération :**

Les actionnaires de la société « Tunisie Valeurs » ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché principal de la cote de la Bourse.

Cette introduction permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ accroître sa notoriété à l'échelle nationale et internationale ;
- ✓ garantir la liquidité du titre ;
- ✓ pérenniser la société ;
- ✓ bénéficier de l'avantage fiscal en ouvrant plus de 30% du capital.

### **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 30/03/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30/03/2018 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société « Tunisie Valeurs » et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » sur le marché principal et pour fixer les modalités de cette introduction.

Le Conseil d'Administration réuni le 22/06/2018 a approuvé le rapport d'évaluation de la société et a fixé les modalités de son introduction au Marché Principal de la cote de la Bourse par la cession de 704.572 actions représentant un pourcentage d'ouverture de 35,23% du capital.

### **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une cession de la part des actionnaires actuels de **704.572** actions d'une valeur nominale de 5 DT chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **35,23%** du capital social actuel, dont **30,23%** dans le public.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen d'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **604.572** actions au public, représentant **85,81%** de l'offre globale et **30,23%** du capital social de la société, centralisée auprès de la BVMT.

Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, **100.000** actions représentant **5,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un **Placement Privé** réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse. Ce placement privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.**

**Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.**

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

En parallèle à cette offre, l'actionnaire INTEGRA PARTNERS a décidé de céder une partie de ses actions au personnel de « Tunisie Valeurs » non actionnaire actuellement. Cette cession portera sur **20.000** actions représentant **1%** du capital de la société au prix de **27,9 DT** l'action, soit une décote de **10%** par rapport au prix de la présente OPF.

**Les donneurs d'ordres dans le cadre du placement auprès du personnel non actionnaire n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé.**

## **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** TUNISIE VALEURS

**Siège social :** Immeuble Integra, Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajene – Tunisie.

**Forme juridique :** Société anonyme, intermédiaire en bourse agréée par la BVMT le 06/11/1991.

**Législation particulière applicable :** De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société « Tunisie Valeurs » est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1<sup>er</sup> novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse.

**Date de constitution :** 22/05/1991

**Capital social :** 10.000.000 dinars divisé en 2.000.000 actions ordinaires de nominal cinq (5) dinars entièrement libérées.

### **Objet social :**

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions-acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

## 2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **29/08/2018 au 14/09/2018 inclus**.

## 3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

## 4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Tunisie Valeurs », tous frais, commissions, courtages et Taxes compris, a été fixé à **31 DT**, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Privé.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achats pour les investisseurs désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès de l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

## 5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la société « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, est seul habilité à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre du Placement Privé.

## 6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre de **704.572** actions à céder, soit **35,23%** du capital de la société après la réalisation de l'opération.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Privé,

comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombres d'actions offertes	Montant (DT)	% du capital après opération
Offre à Prix Ferme	85,81%	604.572	18.741.732	30,23%
Placement Privé	14,19%	100.000	3.100.000	5,00%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>704.572</b>	<b>21.841.732</b>	<b>35,23%</b>

### Offre à Prix Ferme

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Nombres d'actions	Montant (DT)	Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'offre
<b>Catégorie A</b> : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers y compris les OPCVM sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 100.000 actions.	170.000	5.270.000	8,50%	24,13%
<b>Catégorie B</b> : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 10.000 actions.	350.000	10.850.000	17,50%	49,68%
<b>Catégorie C</b> : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1.000 actions.	84.572	2.621.732	4,23%	12,00%
<b>Total</b>	<b>604.572</b>	<b>18.741.732</b>	<b>30,23%</b>	<b>85,81%</b>

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

**Pour les catégories A et B** : les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

**Pour la catégorie C** : les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à épuisement total de la quantité offerte.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A, B puis C.

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de la catégorie A doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

**Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres d'achat dans le cadre de l'une des trois catégories de l'OPF ne peuvent pas donner des ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé et inversement.**

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeurs tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 100 actions, ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 10.000 actions pour les non institutionnels, et à 5% du capital social, soit 100.000 actions, pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre d'achat portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### **Placement Privé**

Au cours de la période de l'Offre au public, **100.000** actions « Tunisie Valeurs » représentant **5,00%** du capital de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse.

Les actions seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

**Les donneurs d'ordres dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.**

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

**Transmission des demandes et centralisation :**

### **Offre à Prix Ferme :**

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévus par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

### **Placement Privé :**

A l'issue de l'opération de Placement, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Privé au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

### **Placement auprès du personnel non actionnaire :**

Les 20.000 actions offertes aux salariés de « Tunisie Valeurs » seront placées exclusivement par l'intermédiaire en Bourse Tunisie Valeurs. Un état comportant la liste exhaustive des acquéreurs des 20.000 actions sera transmis à la BVMT le jour de l'ouverture des plis.

## **Ouverture des plis et dépouillement :**

### **Offre à Prix Ferme :**

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, AFC, intermédiaire en Bourse introducteur et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

### **Placement Privé :**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé sera communiqué sous plis fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

## **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive (diffusion d'au moins 30% du capital), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse, le nombre d'actions attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

## **8- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable (diffusion d'au moins 30% du capital), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du 16/07/2018, Tunisie Clearing a attribué aux actions de la société TUNISIE VALEURS le code ISIN : TN0007790017.

Le registre des actionnaires sera tenu par Tunisie Clearing.

## **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

## **10- Avantage fiscal**

Selon les dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et les textes subséquents, les entreprises qui s'introduisent en bourse et qui ouvrent au public au minimum 30% de leur capital social, bénéficient de la réduction du taux



de l'impôt sur les sociétés de 30% à 20% et ce, pendant les cinq ans qui suivent l'introduction en bourse.

Selon les dispositions de la loi de finances 2017 : le taux de l'IS de faveur de 20% est réduit à 15% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 25%, qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et avant le 31 décembre 2019.

### **11- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une durée d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs » a été établi entre l'intermédiaire en Bourse AFC et les trois actionnaires de référence suivants de la société « Tunisie Valeurs », à savoir : la société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI et M. Abderrazak BEN AMMAR, portant sur un montant de 500.000 DT et 56.708 actions.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°18-1003 du 09 Août 2018, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « Tunisie Valeurs », de l'Arab Financial Consultants –AFC– intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis



55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEoudienne D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS**

**Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"**  
Siège Social: Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac 1053 Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 06 septembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Fehmi LAOURINE et Karim DEROUICHE.

## Annexe 1: ACTIF

DESIGNATION	EX 2017			EX 2016
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>	<b>5 480 489</b>	<b>2 881 280</b>	<b>2 599 209</b>	<b>3 144 917</b>
AC11 Investissements R&D	28 239	15 309	12 930	12 437
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marques	5 452 250	2 865 971	2 586 279	3 132 480
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>4 895 466</b>	<b>3 468 200</b>	<b>1 427 266</b>	<b>1 543 979</b>
AC21 Installations techniques & machines	3 834 871	2 679 978	1 154 893	1 260 478
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	1 060 595	788 222	272 373	283 501
<b>AC3 Placements</b>	<b>162 894 095</b>	<b>4 409 836</b>	<b>158 484 259</b>	<b>139 260 824</b>
<b>AC31 Terrains &amp; Constructions</b>	<b>14 656 570</b>	<b>2 934 346</b>	<b>11 722 224</b>	<b>11 862 190</b>
AC311 Terrains & Constructions Exp.	4 121 129	514 854	3 606 274	3 626 268
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	10 535 441	2 419 492	8 115 949	8 235 922
<b>AC33 Autres placements</b>	<b>148 237 525</b>	<b>1 475 490</b>	<b>146 762 035</b>	<b>127 398 634</b>
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	45 083 741	1 382 327	43 701 414	42 825 147
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	103 014 498	-	103 014 498	84 529 380
AC333 Prêts hypothécaires	-	-	-	-
AC334 Autres prêts	123 124	89 445	33 679	26 573
AC336 Autres	16 162	3 717	12 444	17 535
<b>AC5 Part des reass dans les prov techniques</b>	<b>85 731 345</b>	<b>-</b>	<b>85 731 345</b>	<b>81 785 202</b>
AC510 Prov. PNA & Primes à annuler	9 167 841	-	9 167 841	9 303 907
AC520 Prov. Assurance Vie	19 078 983	-	19 078 983	16 217 576
AC530 Prov. Sinistres ( Vie )	1 519 235	-	1 519 235	1 177 400
AC531 Prov. Sinistres ( Non Vie )	55 965 286	-	55 965 286	55 086 319
<b>AC6 Créances</b>	<b>78 821 668</b>	<b>16 233 118</b>	<b>62 588 549</b>	<b>58 167 639</b>
<b>AC61 Créances Opérations Ass. Directe</b>	<b>55 423 260</b>	<b>15 093 421</b>	<b>40 329 839</b>	<b>39 087 978</b>
AC611 Primes Acquises et Non Emises	-246 540	-	-246 540	-705 435
AC612 Autres Créances Oper. Ass. Directe	50 279 031	15 093 421	35 185 610	34 705 917
AC612 Créances douteuses / agents généraux	-	-	-	2 363
AC613 Créances indemnisées subrogées	5 390 769	-	5 390 769	5 085 133
<b>AC62 Créances Opérations Réassurance</b>	<b>13 351 522</b>	<b>281 047</b>	<b>13 070 475</b>	<b>11 421 558</b>
<b>AC63 Autres créances</b>	<b>10 046 886</b>	<b>858 650</b>	<b>9 188 236</b>	<b>7 658 103</b>
AC631 Personnel	195 700	-	195 700	143 666
AC632 Etat, Org. S Social, Collec. Pub	6 647 861	-	6 647 861	5 213 461
AC633 Débiteurs divers	3 203 325	858 650	2 344 674	2 300 976
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>	<b>16 187 187</b>	<b>3 155 486</b>	<b>13 031 701</b>	<b>11 302 069</b>
<b>AC 71 Avoirs Bques, CCP, Chèques, Caisse</b>	<b>8 416 541</b>	<b>3 139 622</b>	<b>5 276 919</b>	<b>4 752 456</b>
<b>AC72 Charges reportées</b>	<b>4 847 313</b>	<b>15 864</b>	<b>4 831 449</b>	<b>4 154 271</b>
AC721 Frais d'Acquisition reportés	4 831 449	-	4 831 449	4 154 271
AC722 Autres charges à répartir	15 864	15 864	-	-
<b>AC73 Comptes de régularisation Actif</b>	<b>2 923 332</b>	<b>-</b>	<b>2 923 332</b>	<b>2 395 342</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	2 248 864	-	2 248 864	1 922 306
AC733 Autres comptes de régularisation	674 468	-	674 468	473 036
<b>Total</b>	<b>354 010 249</b>	<b>30 147 920</b>	<b>323 862 328</b>	<b>295 204 631</b>

## Annexe 2: CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
	2017	2016
<b><u>CP Capitaux Propres</u></b>		
CP1 Capital social	45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves & Primes liées Capital Social	40 000	40 000
CP3 Rachat d'actions propres	-	-
CP4 Autres capitaux propres	15 000 000	15 000 000
CP5 Résultats reportés	-30 416 068	-33 127 439
CP5 Résultats reportés	-30 111 754	-32 823 125
CP5 Effets des modifications comptables	-304 314	-304 314
<b>Total CP Av Résultat Exercice</b>	<b>29 623 932</b>	<b>26 912 561</b>
<b><u>CP6 Résultat Exercice</u></b>	<b><u>2 599 267</u></b>	<b><u>2 711 371</u></b>
<b>Total CP Av Affectation</b>	<b>32 223 199</b>	<b>29 623 932</b>
<b><u>PA2 Provisions pour autres risques et Charges</u></b>	<b><u>1 632 518</u></b>	<b><u>1 235 352</u></b>
PA23 Autres Provisions	1 632 518	1 235 352
<b><u>PA3 Provisions techniques brutes</u></b>	<b><u>170 286 480</u></b>	<b><u>157 302 434</u></b>
PA310 Prov. Primes Non Acquises	26 361 417	24 322 685
PA320 Prov. Assurances Vie	37 573 748	28 132 418
PA330 Prov. Sinistres ( Vie )	1 689 449	1 668 479
PA331 Prov. Sinistres ( Non Vie )	101 742 316	100 230 612
PA340 Prov. Part. Bfces & Rist (Vie)	69 434	30 968
PA341 Prov. Part. Bfces & Rist (Non Vie)	1 172 089	1 145 906
PA350 Prov. Egalisation & Equilibrage	435 309	357 371
PA360 Autres Prov. Techniques ( Vie )	-	-
PA361 Autres Prov. Techniques (Non Vie )	1 242 717	1 413 996
<b><u>PA5 Dettes Dépôts Esp. Reçues Cessionnaires</u></b>	<b><u>81 366 508</u></b>	<b><u>77 342 521</u></b>
<b><u>PA6 Autres dettes</u></b>	<b><u>31 192 701</u></b>	<b><u>24 795 139</u></b>
<b>PA61 Dettes Opérations Assurance Directe</b>	<b>8 906 982</b>	<b>8 478 993</b>
<b>PA62 Dettes Opérations Réassurance</b>	<b>12 689 400</b>	<b>10 012 244</b>
PA622 Autres dettes	12 689 400	10 012 244
<b>PA63 Autres dettes</b>	<b>9 596 320</b>	<b>6 303 902</b>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	454 753	446 753
PA632 Personnel	840 596	833 743
PA633 Etat,Org. SS & Collectivités Pub.	3 012 519	2 306 142
PA634 Crédoeurs divers	5 288 452	2 717 263
<b><u>PA7 Autres passifs</u></b>	<b><u>7 160 922</u></b>	<b><u>4 905 252</u></b>
<b>PA71 Comptes Régularisations Passif</b>	<b>2 663 690</b>	<b>2 334 084</b>
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs	1 517 026	1 560 530
PA712 Autres comptes de régularisation passif	1 146 664	773 554
<b>PA73 Concours Bancaires &amp; Autres Passifs Fin.</b>	<b>4 497 232</b>	<b>2 571 168</b>
<b>Total</b>	<b>323 862 328</b>	<b>295 204 631</b>



### Annexe 3: ETAT DE RESULTAT NON VIE

DESIGNATION	Opérations Brutes 2017	Cessions et Rétro 2017	Opérations Nettes 2017	Opérations Nettes 2016
<b><u>PRNV1 Primes Acquisées</u></b>	<b><u>75 865 332</u></b>	<b><u>39 785 129</u></b>	<b><u>36 080 202</u></b>	<b><u>28 035 034</u></b>
PRNV11 Primes Emises & Acceptées	77 904 064	39 649 063	38 255 001	27 867 803
PRNV12 Var. Prov. Primes Non Acquisées	-2 038 732	136 066	- 2 174 798	167 231
<b><u>PRNT3 Pds Plac. Alloués Etat Résultat</u></b>	<b><u>3 485 020</u></b>	-	<b><u>3 485 020</u></b>	<b><u>3 084 321</u></b>
-	-	-	-	-
<b><u>PRNV2 Autres Produits Techniques</u></b>	<b><u>14 062</u></b>	-	<b><u>14 062</u></b>	<b><u>-307 927</u></b>
-	-	-	-	-
<b><u>CHNV1 Charge de Sinistres</u></b>	<b><u>-54 239 955</u></b>	<b><u>-24 352 922</u></b>	<b><u>-29 887 033</u></b>	<b><u>-21 462 792</u></b>
CHNV11 Montant payés	-52 728 251	-23 473 955	-29 254 296	-25 750 825
CHNV12 Var. Prov. Sinistres	-1 511 704	-878 967	-632 737	4 288 033
<b><u>CHNV2 Var. Autres Prov. Techniques</u></b>	<b><u>171 278</u></b>	-	<b><u>171 278</u></b>	<b><u>97 929</u></b>
-	-	-	-	-
<b><u>CHNV3 Part. Bfices &amp; Ristournes</u></b>	<b><u>-201 952</u></b>	<b><u>-840 578</u></b>	<b><u>638 626</u></b>	<b><u>-645 201</u></b>
-	-	-	-	-
<b><u>CHNV4 Frais d'exploitation</u></b>	<b><u>-15 993 699</u></b>	<b><u>-10 105 718</u></b>	<b><u>-5 887 981</u></b>	<b><u>-4 891 584</u></b>
CHNV41 Frais Acquisition	-13 496 241	-	-13 496 241	-11 677 889
CHNV42 Var. Montant Frais Acq. Reportés	677 178	-	677 178	681 978
CHNV43 Frais d'administration	-3 174 636	-	-3 174 636	-3 693 204
CHNV44 Comm. Reçues Réassureurs	-	-10 105 718	10 105 718	9 797 530
<b><u>CHNV5 Autres Charges Techniques</u></b>	<b><u>-1 582 120</u></b>	-	<b><u>-1 582 120</u></b>	<b><u>-2 298 360</u></b>
-	-	-	-	-
<b><u>CHNV6 Var. Prov. Egal. &amp; Equilibrage</u></b>	<b><u>-77 938</u></b>	-	<b><u>-77 938</u></b>	<b><u>-26 804</u></b>
<b>Résultat Technique Non Vie</b>	<b>7 440 029</b>	<b>4 485 912</b>	<b>2 954 117</b>	<b>1 584 616</b>

## Annexe 4: ETAT DE RESULTAT VIE

DESIGNATION	Opérations Brutes 2017	Cessions et Rétro 2017	Opérations Nettes 2017	Opérations Nettes 2016
<b><u>PRV1 Primes</u></b>	<b><u>13 282 558</u></b>	<b><u>7 802 783</u></b>	<b><u>5 479 765</u></b>	<b><u>25 724</u></b>
PRV11 Primes Emises & Acceptées	13 282 558	7 802 793	5 527 939	25 724
<b><u>PRV2 Produits de Placements</u></b>	<b><u>1 646 457</u></b>	-	<b><u>1 646 457</u></b>	<b><u>1 240 185</u></b>
PRV21 Revenus des Placements	1 426 079	-	1 426 079	1 138 243
PRV23 Reprises Corrections Valeur / Placements	203 728	-	203 728	85 730
PRV24 Profits Provenant Réalisation Placements	16 650	-	16 650	16 212
<b><u>PRV4 Autres produits techniques</u></b>	-	-	-	-
<b><u>CHV1 Charge de sinistres</u></b>	<b><u>-1 548 594</u></b>	<b><u>-774 196</u></b>	<b><u>-774 398</u></b>	<b><u>-1 308 719</u></b>
CHV11 Montants payés	-1 527 625	-432 362	-1 095 263	-1 037 736
CHV12 Var. Prov. Sinistres	-20 969	-341 835	320 865	-270 983
<b><u>CHV2 Variation des Autres Provision</u></b>	<b><u>-9 441 331</u></b>	<b><u>-2 861 407</u></b>	<b><u>-6 579 924</u></b>	<b><u>-424 127</u></b>
CHV21 Provisions d'assurance Vie	-9 441 331	-2 861 407	-6 628 098	-424 127
CHV22 Autres Provisions techniques	-	-	-	-
CHV23 Prov. Contrat en unité de compte	-	-	-	-
<b><u>CHV3 Part. Bfices &amp; Ristournes</u></b>	<b><u>-38 466</u></b>	-	<b><u>-38 466</u></b>	<b><u>-8 868</u></b>
-	-	-	-	-
<b><u>CHV4 Frais d'exploitation</u></b>	<b><u>-2 451 379</u></b>	<b><u>-3 549 711</u></b>	<b><u>1 098 331</u></b>	<b><u>1 603 304</u></b>
CHV41 Frais d'acquisition	-1 985 453	-	-1 985 453	-1 464 287
CHV43 Frais d'administration	-465 926	-	-465 926	-555 400
CHV44 Commissions Reçues Réassureurs	-	-3 549 711	3 549 711	3 622 991
<b><u>CHV5 Autres Charges techniques</u></b>	<b><u>-139 982</u></b>	-	<b><u>-139 982</u></b>	<b><u>-125 955</u></b>
-	-	-	-	-
<b><u>CHV9 Charges de placements</u></b>	<b><u>-671 880</u></b>	-	<b><u>-671 880</u></b>	<b><u>-558 868</u></b>
CHV9 Charges de placements	-	-	-	-
CHV91 Charges Gestion Plac. y Compris Ch. Int.	-612 318	-	-612 318	-488 642
CHV92 Correction Valeur / Placements	-54 071	-	-54 071	-23 118
CHV93 Pertes Provenant Réalisation Placements	-5 491	-	-5 491	-47 108
<b>Résultat Technique Vie</b>	<b>637 383</b>	<b>617 479</b>	<b>19 903</b>	<b>442 676</b>

## Annexe 5: ETAT DE RESULTAT

DESIGNATION	Montant 2017	Montant 2016
<b><u>RTNV Résultat Technique Assurance &amp; Réassurance Non Vie</u></b>	<b><u>2 954 117</u></b>	<b><u>1 584 616</u></b>
-	-	-
<b><u>RTV Résultat Technique Assurance &amp; Réassurance Vie</u></b>	<b><u>19 903</u></b>	<b><u>442 676</u></b>
-	-	-
<b><u>PRNT1 Produits des Placements</u></b>	<b><u>7 127 669</u></b>	<b><u>6 845 996</u></b>
PRNT11 Revenus des placements	6 173 630	6 283 263
PRNT12 Produits des autres Placements	-	-
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	881 957	473 242
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	72 082	89 492
<b><u>PRNT3 Pds Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. &amp; Réass Vie</u></b>	-	-
-	-	-
<b><u>CHNT1 Charges des Placements</u></b>	<b><u>-2 883 340</u></b>	<b><u>-3 085 030</u></b>
CHNT11 Charges des Placements	-2 625 374	-2 697 373
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-234 196	-127 612
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-23 770	-260 045
<b><u>CHNT2 Pds Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. &amp; Réass Non Vie</u></b>	<b><u>-3 485 020</u></b>	<b><u>-3 084 321</u></b>
<b><u>PRNT2 Autres produits non techniques</u></b>	<b><u>2 027 355</u></b>	<b><u>821 134</u></b>
<b><u>CHNT3 Autres charges non techniques</u></b>	<b><u>-2 268 379</u></b>	<b><u>-536 545</u></b>
<b><u>Résultat provenant des activités ordinaires</u></b>	<b><u>3 492 304</u></b>	<b><u>2 988 525</u></b>
<b><u>CHNT4 Impôts sur le résultat</u></b>	<b><u>-893 037</u></b>	<b><u>-277 154</u></b>
<b><u>Résultat Provenant Activités Ord. Après Impôts</u></b>	<b><u>2 599 267</u></b>	<b><u>2 711 371</u></b>
<b><u>PRNT4 Gains extraordinaires</u></b>	-	-
<b><u>CHNT5 Pertes extraordinaires</u></b>	-	-
<b><u>CHNT6 PRNT5 Effets Modifications comptables ( nets d'impôts )</u></b>	-	-
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>	<b>2 599 267</b>	<b>2 711 371</b>

## Annexe 6: ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	2017	2016
<b>Engagements Reçus</b>	<b>30 015 979</b>	<b>30 015 979</b>
Cautions Agents Généraux	14 105	14 105
Option de revente d'actions à la CFI	30 001 874	30 001 874
<b>Engagements Donnés</b>	<b>35 647</b>	<b>35 647</b>
Cautions données aux assurés	35 647	35 647

## Annexe 7: FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	Montant 2017	Montant 2016
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
101 Encaissements des primes reçues des assurés	86 157 768	85 567 618
102 Sommes versées pour paiement des sinistres	-42 493 075	-41 742 776
103 Encaissements des primes reçues (acceptations)	-	-
104 Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)	-	-
105 Commissions versées sur les acceptations	-	-
106 Décaissements de primes pour les cessions	-37 599 107	-185 978 070
107 Encaissements des sinistres pour les cessions	31 104 711	174 603 678
108 Commissions reçues sur les cessions	-	-
109 Commissions versées aux intermédiaires	-10 950 904	-8 099 744
110 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-8 694 019	-9 339 616
111 Variation des dépôts auprès des cédantes	-	-
112 Variations des espèces reçues des cessionnaires	-	-
113 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-179 773 533	-131 870 714
114 Encaissements liés à la cession de placements financiers	161 335 987	123 546 939
115 Taxes sur les assurances versées au trésor	-14 432 905	-11 117 867
116 Produits financiers reçus	8 774 126	6 617 470
117 Impôt sur les bénéfices payés	-	-
118 Autres mouvements	5 418 060	-2 303 492
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>-1 152 891</b>	<b>-116 573</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
201 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-393 383	-569 938
202 Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	-	-
203 Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
204 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	-	-
205 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
206 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'inv</b>	<b>-393 383</b>	<b>-569 938</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
301 Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
302 Dividendes et autres distributions	-60 000	-55 000
303 Encaissements provenant d'emprunts	-	-
304 Remboursements d'emprunts	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>- 60 000</b>	<b>-55 000</b>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-1 606 273</b>	<b>-741 511</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	<b>115 486</b>	<b>856 997</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>-1 490 788</b>	<b>115 486</b>

## **I. Présentation de la Société et Faits marquants**

### **I.1 Présentation de la Société**

La société Tunisienne d'assurances « Lloyd Tunisien » est une société anonyme au capital de 45 000 000DT, divisé en 9 000 000 actions de 5 DT le nominal.

Le Lloyd Tunisien est une compagnie multi - branches qui opère dans le marché tunisien depuis juin 1945, elle a pour objet de mettre à la disposition de l'économie nationale les couvertures nécessaires pour faire face aux multiples risques auxquels sont soumis les biens et les personnes notamment :

- La branche automobile;
- Les branches dommages IRDS (Incendie, Individuels accidents, Risques divers & spéciaux et Vol) ;
- La branche maritime et transport ;
- La branche groupe maladie invalidité ; et
- La branche vie.

### **I.2 Faits marquants**

**Les faits saillants ayant marqué l'activité de l'exercice 2017 concernant notamment :**

- La compagnie a redéfini son organisation et a notamment entrepris les actions suivantes :
  - Renforcement de l'activité commerciale ;
  - Restructuration du portefeuille de la compagnie vers les branches d'équilibres ;
- La compagnie a lancé deux produits de Capitalisation : Patrimoine et Patrimoine plus ; l'ERP LOGIVIE pour l'assurance vie a été mise en place en 2017, le GO-live a eu lieu le 01 Janvier 2018 ;
- La plateforme Pass-Insurance pour l'assurance automobile Auto Collectif a été mise en place en 2017, le GO-live a eu lieu le 01 Janvier 2018 ;
- La compagnie a finalisé les démarches pour l'ouverture d'un nouveau point de vente en gestion directe à Mannouba ;

### **I.3 Perspectives d'évolution**

La compagnie continue de travailler sur le projet Avenir et prévoit de lancer les produits non-auto sur l'ERP Pass Insurance pendant l'année 2018.

La société continue de renforcer sa direction commerciale afin d'être en mesure de mieux gérer les demandes de ses clients et d'accroître sa part de marché.

## II. Principes et Méthodes Comptables

Les états financiers de Lloyd Tunisien arrêtés au 31 décembre 2017 et présentés ci-dessus sont établis conformément aux règles prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations.

### II.1 Les actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements linéaires selon les taux suivants :

Désignation	Taux
Logiciel	33%
Licence	33%
Construction	20%
Matériel de transport	20%
Installations, Agencements & Aménagements	10%
Equipement de bureau	10%
Matériel informatique	15%

### II.2 Placements

#### II.2.1 Placements immobiliers

Les placements immobiliers constitués par les terrains et les constructions d'exploitation et hors exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leurs prix d'acquisition. Les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 20 ans.

#### II.2.2 Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

#### II.2.3 Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à :

- la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse
- et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés.

Outre la valeur mathématique, l'appréciation de la valeur d'usage peut s'effectuer sur la base des méthodes d'évaluation communément reconnues (Actif net comptable corrigé ANCC, cashs flows actualisés DSF, Multiple EBITDA,...).

Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice.

## **II.3 Créances nées des opérations d'assurance directe**

### **II.3.1 Arriérés agences, courtiers et bureaux directs**

Les arriérés font l'objet d'une provision calculée comme suit :

#### **Base de Calcul de la provision :**

Les arriérés par âge arrêtés au 31/12/2017 déduction faite des encaissements post clôture à fin Février 2018, Commissions à payer, comptes d'attentes, Cautionnement et Coassurances.

En 2016, les encaissements post clôture pris en compte dans le calcul de la provision sont arrêtés à fin Avril 2017.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la nouvelle circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017, qui fixe les taux de provision comme suit :

#### **Arriéré Assuré :**

- N : 0%
- N-1 : 20%
- N-2 et antérieures : 100%

#### **Arriéré Intermédiaire :**

- N : 10%
- N-1 : 40%
- N-2 : 60%
- N-3 et antérieures : 100%

L'écart positif entre le solde comptable et extracomptable est provisionné à 100%.

### **II.3.2 Primes contentieuses**

Ce compte enregistre le montant des primes émises et non encore réglées par les clients de la compagnie.

A partir de 2017, les créances contentieuses sont totalement provisionnées et ce conformément aux prescriptions de la nouvelle circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017

Depuis 2011 et jusqu'à 2016, le montant de la provision correspond à la totalité des primes contentieuses minorées des encaissements prévisionnels sur un horizon de 5 ans.

### **II.3.3 Créances douteuses sur agents généraux**

Ce compte enregistre les créances de la compagnie sur des agences éteintes, ces créances mises en relief à l'occasion de l'opération d'apurement menée lors de la privatisation de la compagnie sont totalement provisionnées.

Une action d'apurement de ces créances a été décidée par le Conseil d'administration tenu le 31 Juillet 2018 arrêtant les états financiers de l'exercice 2017.



## **II.4 Les autres éléments d'actifs**

### **II.4.1 Effets et chèques impayés**

Les effets et chèques impayés sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses et ils sont provisionnés selon les taux de provisionnement suivants :

- N : 50%
- N-1 et antérieurs : 95%

La provision tient également compte des garanties, des arrangements et des encaissements et impayés post-clôture.

### **II.4.2 Effets à recevoir**

Les effets à recevoir sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses.

## **II.5 Provisions techniques**

### **II.5.1 Provisions Techniques Assurance Vie**

#### **5.1.1 Provisions Mathématiques**

Cette provision correspond à la différence, à la date d'inventaire, entre la valeur actuelle des engagements pris par la compagnie d'assurance y compris la participation aux bénéfices d'une part, et la valeur actuelle des engagements pris par les assurés à savoir les primes futures à verser d'autres part.

La provision mathématique constatée au 31/12/2017 est calculée conformément aux bases techniques telles que prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation.

#### **5.1.2 Provisions pour sinistres à payer**

Cette provision enregistre le montant de la dette du Lloyd Tunisien envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Ce montant tient compte des frais de règlement de ces sinistres à engager par la compagnie.

#### **5.1.3 Recours à encaisser**

Ce compte enregistre les prévisions de récupération d'indemnités ou parties d'indemnités de sinistres, suite à l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers (subrogation) ou de l'obtention de la propriété légale des biens assurés (sauvetage).

### **II.5.2 Provisions Techniques Assurance Non Vie**

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figure à l'actif du bilan.

#### **5.2.1 Provision pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquise est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Elle est calculée selon la méthode du prorata temporis.

La provision pour primes non acquises est calculée dans une première phase sur la base des primes émises, nettes de cessions ou de rétrocessions, puis dans une deuxième phase sur la base de la partie des primes cédées ou rétrocédées.

### 5.2.2 Provision pour sinistres à payer

Cette provision correspond au coût total estimé et représenté par le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

### 5.2.3 Provision d'égalisation

Cette provision est constituée, conformément aux dispositions des articles 11 et 25 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, au titre du risque décès pour l'assurance groupe et du risque grêle. Cette provision est destinée à assurer la péréquation des résultats suite aux fluctuations des taux de sinistres pour les exercices à venir ou pour couvrir des risques spéciaux.

La dotation annuelle au titre de cette provision est calculée par prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie concernée jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice.

Par excédent brut de la branche, on entend, la différence entre les primes acquises de l'exercice et la somme des charges de sinistres et des autres coûts rattachés à la branche tels qu'ils ressortent après la répartition des charges par nature.

### 5.2.4 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Elle correspond aux montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes.

### 5.2.5 Autres provisions techniques

Ces provisions regroupent la provision mathématique des rentes, la provision pour risque d'exigibilité et la provision pour risques en cours.

- ***La provision mathématique des rentes :***

Il s'agit des montants qui seront versés, postérieurement à la date de clôture, sous forme de rentes et accessoires de rentes aux victimes des accidents de travail et accidents de circulation survenus avant la date de clôture.

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de travail correspond à la valeur actuelle probable des rentes à payer. Jusqu'au 31/12/2013, cette provision a été calculée en appliquant au montant de la rente trimestrielle le coefficient d'âge prévu par l'arrêté des secrétaires d'Etat aux Finances et aux Affaires Sociales du 17 avril 1958, fixant la valeur de rachat des rentes allouées aux victimes d'accidents de travail ou à leurs ayants droits.

**Une actualisation de cette provision conformément aux bases techniques prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation, a été effectué au 31/12/2014.**

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de circulation correspond à la différence entre le montant total de la rente à payer durant la période d'indemnisation déduction faite des montants déjà payés.

- ***La provision pour risque d'exigibilité :***

Cette provision correspond à la somme algébrique des différences, calculées pour chaque catégorie de placement, entre la valeur comptable brute et la valeur de marché. Cette provision n'est constatée que dans le cas où ces différences dégagent une moins-value latente, la plus-value éventuelle n'est pas constatée. Cette provision est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

- ***La provision pour risques en cours :***

Cette provision est constatée sur les catégories d'assurance dégagant un résultat déficitaire. En effet, la compagnie rapporte pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, au montant des primes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Les branches ayant un rapport supérieur à 100% font l'objet d'une provision pour risque en cours. Cette provision est calculée en appliquant la partie du rapport excédent les 100% au montant de la provision pour primes non acquises de la branche.

#### **5.2.6 Recours à encaisser**

Ce compte enregistre les prévisions de remboursement d'indemnités ou parties d'indemnités de sinistres versées au titre d'un sinistre auprès de la personne qui en a été responsable.

## **II.6 Comptes de régularisation**

### **II.6.1 Frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition reportés, correspondent à la fraction, non imputables à l'exercice, des frais engagés par la compagnie lors de l'émission des primes. Ces frais reportés ont été calculés, conformément aux dispositions de la norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, sur la base des commissions et des autres coûts internes d'acquisition tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination. La fraction de ces frais qui a été reportée aux exercices ultérieurs en actif du bilan a été dégagée en multipliant les charges précitées au rapport entre, d'une part, les primes non acquises de l'exercice, et les primes émises corrigées des primes restant à émettre et des primes à annuler de la même période d'autre part.

### **II.6.2 Report de commissions reçues des réassureurs**

Ce compte enregistre les commissions reçues des réassureurs sur les primes non acquises cédées aux réassureurs.

### III. Analyse des Etats Financiers au 31/12/2017

#### III.1 Actifs

##### III.1.1 AC1 : Les actifs incorporels

Le solde de la rubrique « actifs incorporels bruts » s'élève au 31 décembre 2017 à **5 480 489** DT contre **5 285 572** DT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de **194 917** DT.

Les actifs incorporels nets s'élève au 31 décembre 2017 à **2 599 209** DT contre **3 144 917** DT au 31 décembre 2016. La variation de **<545 709>** DT se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
<b>Actifs Incorporels</b>			
Investissements de recherches et développements	28 239	21 816	6 423
Droit au Bail	126 997	97 586	29 411
Concessions, brevets, licences et marques	5 325 253	5 166 170	159 083
<b>Actifs incorporels bruts</b>	<b>5 480 489</b>	<b>5 285 572</b>	<b>194 917</b>
Amortissements	-2 881 280	-2 140 654	-740 626
<b>Actifs incorporels nets</b>	<b>2 599 209</b>	<b>3 144 917</b>	<b>-545 709</b>

##### III.1.2 AC2 : Les actifs corporels

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets» s'élève au 31 décembre 2017 à **1 427 266** DT contre **1 543 979** DT au 31 décembre 2016. La variation étant de **<116 713>**DT se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
<b>Actifs Corporels d'exploitation</b>			
Installations techniques et machines	3 834 871	3 686 766	148 105
Autres installations, outillages et mobiliers	1 060 595	1 031 260	29 335
<b>Actifs corporels d'exploitation bruts</b>	<b>4 895 466</b>	<b>4 718 026</b>	<b>177 440</b>
Amortissements	-3 468 200	-3 174 047	-294 153
<b>Actifs corporels nets</b>	<b>1 427 266</b>	<b>1 543 979</b>	<b>-116 713</b>

##### III.1.3 AC3 : Les placements

Le solde des placements nets s'élève au 31 décembre 2017 à **158 484 259** DT contre **139 260 824** DT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de **19 223 434** DT :

Libellé	2017	2016	Variation
<b>Placements</b>			
Terrains et constructions	14 656 570	14 656 570	-
Actions, titres à RV & parts FCP	45 083 741	45 133 329	-49 588
Obligations et titres à revenus fixes	103 014 498	84 529 380	18 485 118
Prêts aux personnels	123 124	116 018	7 106
Dépôts et cautionnements	16 162	21 252	- 5 090
<b>Placements bruts</b>	<b>162 894 095</b>	<b>144 456 549</b>	<b>18 437 546</b>
Amortissements et provisions	-4 409 836	-5 195 725	785 889
<b>Placements nets</b>	<b>158 484 259</b>	<b>139 260 824</b>	<b>19 223 434</b>

### III.1.4 Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs (Annexe 8)

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions						V.C.N.		
	À l'ouv.	Acqu	Cess	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture:		à la clôture
					Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	
<b>1. Actifs incorporels</b>	5 285 572	220 777	25 860	5 480 489	2 140 654	0	740 626	0	0	0	2 881 280	0	2 599 209
1.1 Frais de recherche et développement	21 816	6 423	0	28 239	9 378	0	5 931	0			15 309	0	12 930
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	5 263 756	214 354	25 860	5 452 250	2 131 276	0	734 695	0			2 865 971	0	2 586 279
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>	4 718 026	177 440	0	4 895 466	3 174 047	0	294 153	0	0	0	3 468 200	0	1 427 266
2.1 Installations techniques et machines	3 686 766	148 105	0	3 834 871	2 426 288	0	253 690	0			2 679 978	0	1 154 893
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 031 260	29 335	0	1 060 595	747 759	0	40 463	0			788 222	0	272 373
2.3 Acomptes versés	0			0	0	0	0	0			0	0	0
<b>3. Placements</b>	14 656 570	0	0	14 656 570	2 744 380	50 000	139 966	0	0	0	2 884 346	50 000	11 722 224
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	14 656 570	0	0	14 656 570	2 744 380	50 000	139 966	0			2 884 346	50 000	11 722 224
3.2 Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.2.1 Parts	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.2.2 Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.3.1 Parts	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.3.2 Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
<b>3.4 Autres placements financiers</b>	129 799 979	179 773 533	161 335 987	148 237 525	0	2 401 345	0	733 236	0	1 659 090	0	1 475 490	146 762 035
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	45 133 329	5 002 993	5 052 582	45 083 741	0	2 308 182	0	733 236		1 659 090	0	1 382 327	43 701 414
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	84 529 380	174 680 198	156 195 080	103 014 498	0	0	0	0			0	0	103 014 498
3.4.3 Prêts hypothécaire	0			0	0	0	0	0			0	0	0
3.4.4 Autres prêts	116 018	89 991	82 885	123 124	0	89 445	0	0			0	89 445	33 679
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
3.4.6 Autres	21 252	350	5 440	16 162	0	3 717	0	0			0	3 717	12 445
3.5 Créances pour espèces déposées	0	0		0	0	0	0	0			0	0	0
3.6 Placements des contrats en UC	0	0		0	0	0	0	0			0	0	0
<b>TOTAL:</b>	154 460 147	180 171 750	161 361 847	173 270 050	8 059 081	2 451 345	1 174 745	733 236	0	0	9 233 826	1 525 490	162 510 734

### III.1.5 État récapitulatif des placements (Annexe 9)

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	14 656 570	11 722 224	18 193 314	6 471 091
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	44 624 870	43 242 543	44 421 940	1 179 397
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	225 000	225 000	234 846	9 846
Autres parts d'OPCVM	233 871	233 871	233 871	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	103 014 498	103 014 498	103 014 498	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	123 124	33 679	33 679	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-
Autres dépôts	16 162	12 444	12 444	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>162 894 095</b>	<b>158 484 259</b>	<b>166 144 592</b>	<b>7 660 333</b>
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	162 894 095	158 484 259	-	-
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	-	-	-	-

### III.1.6 AC5 : Part des réassureurs dans les provisions techniques

Cette rubrique enregistre la part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises, dans les provisions pour sinistres à payer et dans la provision mathématique vie. La variation de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Provision sinistres non vie	55 965 286	55 086 319	878 967
Provision pour primes non acquises et primes à annuler	9 167 841	9 303 907	-136 066
Provision assurance vie	19 078 983	16 217 576	2 861 407
Provision pour sinistre vie	1 519 235	1 177 400	341 835
<b>Total</b>	<b>85 731 345</b>	<b>81 785 202</b>	<b>3 946 143</b>

### III.1.7 AC6 : Créances

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **62 588 549** DT contre **58 167 639** DT au 31 décembre 2016. La variation de **4 420 910** DT se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation	
<b>Créances</b>				
Créances nées des opérations d'assurance directes	55 423 260	56 219 639	-796 379	(A)
Créances nées des opérations de réassurances	13 351 522	11 702 605	1 648 917	(B)
Autres créances	10 046 886	8 528 524	1 518 362	(C)
<b>Total des créances brutes</b>	<b>78 821 668</b>	<b>76 450 768</b>	<b>2 370 899</b>	
Provisions pour dépréciation des créances	-16 233 118	-18 283 129	2 050 011	(D)
<b>Créances nettes</b>	<b>62 588 549</b>	<b>58 167 639</b>	<b>4 420 910</b>	

#### (A) Créances nées des opérations d'assurance directes

Le solde brut des créances nées des opérations d'assurance directes s'élève au 31 décembre 2017 à **55 423 260** DT contre **56 219 639** DT au 31 décembre 2016.

La variation de **796 380** DT se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation	
<b>Créances nées des opérations d'assurance directes</b>				
Primes acquises et non émises	2 874 385	1 802 356	1 072 029	
Primes à annuler	-3 120 925	-2 507 791	-613 134	
Autres créances nées des opérations d'assurances directes	50 279 031	50 571 850	-292 819	(i)
Créances douteuses sur agents généraux	-	1 268 091	-1 268 091	
Créances indemnisées subrogées	5 390 769	5 085 133	305 636	(ii)
<b>Total des créances brutes</b>	<b>55 423 260</b>	<b>56 219 639</b>	<b>-796 379</b>	

(i) Les autres créances nées des opérations d'assurances directes se détaillent comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation	
<b>Autres créances nées des opérations d'Ass Directes</b>				
Arriérés agences	45 322 704	40 823 581	4 499 123	
Primes Retournées pour Non-Paiement	4 953 658	6 319 193	-1 365 535	
Primes Retournées pour Motif Technique & Ristourne	2 668	561 044	-558 376	
Autres créances nées des opérations d'AD	-	2 868 032	-2 868 032	
<b>Total des créances brutes</b>	<b>50 279 031</b>	<b>50 571 850</b>	<b>-292 819</b>	

(ii) Les créances douteuses sur les agences clôturées, issues de l'opération d'apurement menée avant la privatisation de la compagnie en 2001. Ces créances douteuses totalisent 1 268 091 DT.

Une action d'apurement de ces créances a été décidée par le Conseil d'administration tenu le 31 Juillet 2018 arrêtant les états financiers de l'exercice 2017.

(iii) Les créances indemnisées subrogées concernent les paiements sinistres, en application des conventions IDA et RCA.

## (B) Créances Opération Réassurances

Le solde net des créances nées des opérations de réassurance directes s'élève au 31 décembre 2017 à **13 070 475** DT contre **11 421 558** DT au 31 décembre 2016. Soit une variation de **1 648 917** DT se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Créances des opérations de réassurance	13 351 522	11 702 605	1 648 917
Provision	-281 047	-281 047	-
<b>Total des créances de réassurances nettes</b>	<b>13 070 475</b>	<b>11 421 558</b>	<b>1 648 917</b>

La société Lloyd Tunisien a maintenu la provision pour dépréciation sur les créances d'opération de réassurances pour un montant de 281 047 DT.

## (C) Autres créances

Libellé	2017	2016	Variation	
Personnel	195 700	143 666	52 034	(i)
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités pub	6 647 861	5 213 461	1 434 400	
Débiteurs divers	3 203 325	3 171 397	31 928	(ii)
<b>Total des créances brutes</b>	<b>10 046 886</b>	<b>8 528 524</b>	<b>1 518 362</b>	
Provision pour dépréciation	-858 650	-870 421	11 770	
<b>Total des créances nettes</b>	<b>9 188 236</b>	<b>7 658 103</b>	<b>1 530 132</b>	

(i) Ce montant correspond essentiellement aux avances et acomptes accordés au personnel.

(ii) Le solde des débiteurs divers bruts s'élève au 31 décembre 2017 à **3 203 325** DT contre **3 171 397** DT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de **31 928** DT qui se détaille comme suit :

	2017	2016	Variation
TRESORERIE GENERALE	1 232 875	1 498 686	-265 811
SAISIES ARRETS	921 961	789 179	132 782
AUTRES COMPTES DEBITEURS	1 048 489	883 532	164 957
<b>TOTAL</b>	<b>3 203 325</b>	<b>3 171 397</b>	<b>31 928</b>

## (D) Les provisions pour dépréciation des créances

Les provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation	
Provisions pour dépréciation / Arr AG	15 093 421	15 865 933	-772 512	(i)
Provision pour dépréciation créances douteuses / AG	-	1 265 728	-1 265 728	
Total des provisions sur créances nées d'op d'Ass Dir	15 093 421	17 131 661	-2 038 240	
<b>Provision pour dépréciation des cessions et retro</b>	<b>281 047</b>	<b>281 047</b>	<b>-</b>	
<b>Provision pour dépréciation des autres créances</b>	<b>858 650</b>	<b>870 421</b>	<b>-11 770</b>	(ii)
<b>Total des provisions pour dépréciation des créances</b>	<b>16 233 118</b>	<b>18 283 129</b>	<b>-2 050 011</b>	



(i) Les provisions pour dépréciation des autres créances nées des opérations d'assurances directes s'élèvent à **15 093 421** DT se détaillant comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Provisions sur arriérés agences	9 749 120	8 979 212	769 908
Provisions sur créances contentieux primes	4 953 023	5 946 011	-992 988
Provisions sur annulations pour motifs techniques	-	549 432	-549 432
Provisions sur Autres créances nées des opérations d'AD	391 278	391 278	-
<b>Total</b>	<b>15 093 421</b>	<b>15 865 933</b>	<b>-772 512</b>

(ii) La provision pour dépréciation des autres créances se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Provision pour dépréciation autres débiteurs divers	782 377	747 400	34 977
Provision pour dépréciation sur les loyers	76 273	123 021	-46 747
<b>Total</b>	<b>858 650</b>	<b>870 421</b>	<b>-11 770</b>

#### AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **13 031 701** DT contre **11 302 070** DT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de **1 729 631** DT se détaillant comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation	
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	8 416 541	7 685 243	731 298	(A)
Charges reportées	4 847 313	4 170 135	677 178	(B)
Comptes de régularisation actifs	2 923 332	2 395 342	527 990	(C)
<b>Total des autres éléments d'actifs bruts</b>	<b>16 187 187</b>	<b>14 250 720</b>	<b>1 936 467</b>	
Provisions / autres éléments d'actifs	-3 155 486	-2 948 650	-206 836	
<b>Total des autres éléments d'actifs nets</b>	<b>13 031 701</b>	<b>11 302 070</b>	<b>1 729 631</b>	

#### (A) Les avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **5 276 919** DT contre **4 752 456** DT au 31 décembre 2016. La variation se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Effets à recevoir	2 072 465	1 427 278	645 187
Effets et chèques impayés	3 337 257	3 571 105	-233 848
Banques	2 990 742	2 670 827	319 915
CCP et chèques postaux	15 637	15 693	-56
Caisses	441	339	102
<b>Total des avoirs bruts</b>	<b>8 416 541</b>	<b>7 685 243</b>	<b>730 924</b>
Provisions effets et chèques impayés	-2 998 493	-2 791 658	-206 836
Provisions sur comptes bancaires	-141 128	-141 128	-
<b>Total des avoirs nets</b>	<b>5 276 919</b>	<b>4 752 456</b>	<b>524 088</b>

### (B) Les charges reportées

Le solde des comptes charges reportées s'élève au 31 décembre 2017 à **4 831 449** DT contre **4 154 271** DT au 31 décembre 2016. La variation de **677 178** DT se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation	
Frais d'acquisitions reportés	4 831 449	4 154 271	677 178	(i)
Autres charges à répartir	15 864	15 864	-	
<b>Total des charges reportées</b>	<b>4 847 313</b>	<b>4 170 135</b>	<b>677 178</b>	
Amortissements	-15 864	-15 864	-	
<b>Total des charges reportées nettes</b>	<b>4 831 449</b>	<b>4 154 271</b>	<b>677 178</b>	

- i. Ce compte enregistre la partie afférente aux primes non acquises, aux commissions et aux frais d'acquisition engagés par la compagnie. Ces frais seront reportés aux exercices de rattachement de ces primes.

### (C) Les comptes de régularisation actifs

Le solde des comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2017 à **2 923 332** DT contre **2 395 342**DT au 31 décembre 2016. La diminution de **527 990** DT se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Intérêts et loyers acquis non échus	2 248 864	1 922 306	326 558
Autres comptes de régularisation	674 468	473 036	201 432
<b>Total des comptes de régul. actifs</b>	<b>2 923 332</b>	<b>2 395 342</b>	<b>527 990</b>

## III.2 Capitaux propres et passifs

### III.2.1 CP : Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2017 comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Capital social	45 000 000	45 000 000	-
Réserves et primes liées au capital	40 000	40 000	-
Autres capitaux propres	15 000 000	15 000 000	-
Résultats reportés	-30 416 068	-33 127 439	2 711 371
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>29 623 932</b>	<b>26 912 561</b>	<b>2 711 371</b>
Résultat net de l'exercice	2 599 267	2 711 371	-112 104
<b>Capitaux propres avant affectation</b>	<b>32 223 199</b>	<b>29 623 932</b>	<b>2 599 267</b>

Les capitaux propres avant affectation s'élevaient au 31 décembre 2017 à **32 223 199** DT contre **29 623 932** DT au 31 décembre 2016.

Les autres capitaux propres correspondent à une émission de 15 millions de titres participatifs réalisée en décembre 2015 et réservée au Groupe Bayahi.

### III.2.2 PA2 : Les provisions pour autres risques et charges

Le solde des provisions pour risque s'élève au 31 décembre 2017 à **1 632 518** DT contre **1 235 352** DT au 31 Décembre 2016 soit une variation de **397 166** DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation	
PROVISION POUR LITIGES	1 181 896	844 896	337 000	
PROVISION POUR IDR	450 622	390 456	60 166	(A)
	<b>1 632 518</b>	<b>1 235 352</b>	<b>397 166</b>	

#### (A) Provisions pour IDR

C'est une provision au titre de l'indemnité de départ à la retraite constituée conformément à la convention collective qui régit le secteur des assurances.

### III.2.3 PA3 : Les provisions techniques

Le solde des provisions techniques s'élève au 31 décembre 2017 à **170 286 480** DT contre **157 302 434** DT au 31 Décembre 2016 soit une variation de **12 984 045** DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation	
Provisions techniques assurance non vie	130 953 849	127 470 570	3 483 279	(A)
Provisions techniques assurance vie	39 332 631	29 831 865	9 500 766	(B)
<b>Total</b>	<b>170 286 480</b>	<b>157 302 434</b>	<b>12 984 045</b>	

## (A) Provisions techniques assurance non vie

Les provisions techniques de l'assurance non vie se détaillent comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation	
Provisions pour primes non acquises	26 361 417	24 322 685	2 038 732	(i)
Provisions pour sinistres à payer (non vie)	101 742 316	100 230 612	1 511 704	(ii)
Provisions pour part bces et ristournes (non vie)	1 172 089	1 145 906	26 183	
Provisions pour égalisation et équilibrage	435 309	357 371	77 938	
Autre provisions techniques (non vie)	1 242 717	1 413 996	-171 278	
<b>Total</b>	<b>130 953 849</b>	<b>127 470 570</b>	<b>3 483 279</b>	

(i) L'augmentation de la provision pour primes non acquises de **2 038 732** DT se détaille par branche comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Provision pour PNA RD	5 130 396	5 140 454	-10 058
Provision pour PNA Auto	17 920 956	16 333 500	1 587 456
Provision pour PNA Incendie	1 988 641	1 865 153	123 488
Provision pour PNA Transport	635 640	543 013	92 627
Provision pour PNA autres branches	685 784	440 565	245 220
	<b>26 361 417</b>	<b>24 322 685</b>	<b>2 038 732</b>

(ii) La variation des provisions pour sinistres non vie de **1 511 704** DT se détaille, par branche comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Provision pour sinistres RD	23 871 249	19 758 236	4 113 013
Provision pour sinistres Auto	67 244 214	70 834 783	-3 590 569
Provision pour sinistres Incendie	5 479 115	6 205 892	-726 776
Provision pour sinistres Transport	1 065 683	1 304 873	-239 190
Provision pour sinistres autres branches	4 082 055	2 126 828	1 955 227
<b>Total</b>	<b>101 742 316</b>	<b>100 230 612</b>	<b>1 511 704</b>

## (B) Provisions techniques assurance vie

Les provisions techniques en assurance vie se détaillent comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Provisions d'assurance vie	37 573 748	28 132 418	9 441 331
Provisions pour sinistres à payer (vie)	1 689 449	1 668 479	20 969
Provisions pour part aux bénéficiaires et ristournes (vie)	69 434	30 968	38 466
<b>Total</b>	<b>39 332 631</b>	<b>29 831 865</b>	<b>9 500 766</b>

### III.2.4 PA5 : Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Le solde des dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires s'élève au 31 décembre 2017 à **81 366 508** DT contre **77 342 521** DT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de **4 023 986** DT.

### III.2.5 PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2017 à **31 192 701** DT contre **24 795 139** DT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de **6 397 563** DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation	
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	8 906 982	8 478 993	427 989	(A)
Dettes nées d'opérations de réassurances	12 689 400	10 012 244	2 677 156	
Autres dettes	9 596 320	6 303 902	3 292 418	(B)
<b>Total</b>	<b>31 192 701</b>	<b>24 795 139</b>	<b>6 397 563</b>	

#### (A) Les dettes nées d'opérations d'assurances directes

L'augmentation des dettes nées d'opérations d'assurances directes de **427 898** DT se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Compte courant agents	2 031 435	976 829	1 054 606
Commissions à payer Agents	4 337 438	3 473 374	864 063
Compte d'attente à régulariser agents	2 165 955	3 313 199	-1 147 245
Compte Co-assureurs	301 140	490 749	-189 608
Autres	71 014	224 841	-153 827
<b>Total</b>	<b>8 906 982</b>	<b>8 478 993</b>	<b>427 989</b>

#### (B) Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2017 à **9 596 320** DT contre **6 303 902** DT au 31 décembre 2016 soit une hausse de **3 292 418** DT.

Libellé	2017	2016	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	454 753	446 753	8 000
Personnel	840 596	833 743	6 853
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	3 012 519	2 306 142	706 377
Créditeurs divers	5 288 452	2 717 263	2 571 189
<b>Total</b>	<b>9 596 320</b>	<b>6 303 902</b>	<b>3 292 418</b>

### III.2.6 PA7 : Les autres passifs

Les autres passifs se détaillent comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Report Commissions Reçues Réassureurs	1 517 026	1 560 530	-43 504
Produits constatés d'avance	1 146 664	773 554	373 110
Concours bancaires et autres passifs financiers	4 497 232	2 571 168	1 926 064
<b>Total</b>	<b>7 160 922</b>	<b>4 905 252</b>	<b>2 255 670</b>

## IV. Note Sur l'Etat de Résultat

### IV.1 Production

#### IV.1.1 Primes Acquisées

##### A. Primes Acquisées Non Vie

(En mD)

Désignation	Montant	Montant	Variation	
	2017	2016	Montant	%
<b>Primes Nettes Ex &amp;Ant</b>				
RD	11 101	10 342	764	7%
AUTO	45 866	42 329	3 537	8%
INCENDIE	6 816	6 325	490	8%
TRANSP	3 402	2 787	615	22%
GRELE	300	344	-44	-13%
GROUPE	10 092	7 084	3 008	42%
<b>Total</b>	<b>77 576</b>	<b>69 212</b>	<b>8 370</b>	<b>12%</b>
Var Prov. Annulation Primes	-550	-245	-305	125%
Var Prov. PANE	878	-757	1 630	-217%
<b>Total Primes Nettes</b>	<b>77 904</b>	<b>68 209</b>	<b>9 695</b>	<b>14%</b>
Var Prov. PNA	-2 039	-1 071	-968	90%
<b>Primes Acquisées</b>	<b>75 865</b>	<b>67 138</b>	<b>8 728</b>	<b>13%</b>

En 2017, les primes acquises non vie totalisent **75 865** mD contre **67 138** mD l'exercice précédent, soit une croissance de **13%**.

##### B. Primes acquises vie

(En mD)

Désignation	Montant	Montant	Variation	
	2017	2016	Montant	%
Primes émises & acceptées nettes	13 152	7 546	5 605	74%
Var Prov. PANE	194	91	103	113%
Var Prov. Prime à annuler	-63	-204	141	100%
<b>Primes Acquisées</b>	<b>13 283</b>	<b>7 433</b>	<b>5 849</b>	<b>79%</b>

Les primes acquises vie ont augmenté de **5 849** mD, soit une hausse de **79%**.

## IV.2 Charges des sinistres

### IV.2.1 Règlement de sinistres

Les sinistres réglés ont augmenté de **13,73%** pour totaliser **51,1 MD** en 2017 contre **45,0 MD** en 2016.

(En mD)

Désignation		2017		2016		Var
		Montant	Part en %	Montant	Part en %	%
Affaires Directes Non Vie	Risques Divers	7 052	13,78%	4 598	10,22%	53,38%
	Automobile	31 026	60,62%	29 184	64,86%	6,31%
	Incendie	2 955	5,77%	3 700	8,22%	-20,12%
	Transport	1 047	2,05%	620	1,38%	68,85%
	Grêle	3	0,01%	20	0,04%	-86,81%
	Groupe	7 869	15,38%	5 517	12,26%	42,63%
	<b>Total Non Vie</b>	<b>49 952</b>	<b>97,61%</b>	<b>43 638</b>	<b>96,98%</b>	<b>14,47%</b>
<b>Total Vie</b>	<b>1 147</b>	<b>2,24%</b>	<b>1 386</b>	<b>3,08%</b>	<b>-17,24%</b>	
<b>Total Affaires Directes</b>		<b>51 099</b>	<b>99,85%</b>	<b>45 024</b>	<b>100,06%</b>	<b>13,49%</b>
Acceptations		78	0,15%	-26	-0,06%	-397,43%
<b>Total Général</b>		<b>51 177</b>	<b>100,00%</b>	<b>44 998</b>	<b>100,00%</b>	<b>13,73%</b>

### IV.2.2 Charges des Sinistres non vie

La charge de sinistres non vie a enregistré une augmentation de **45,42%** par rapport à 2016, résultant de l'augmentation des prestations payées de **14,57%** et la diminution de la variation de la provision pour sinistres à payer de **117,33%**.

(En mD)

Désignation	2017	2016	Variation	
			Montant	%
Sinistres payés	50 030	43 612	6 410	15%
Versements de rentes	151	90	61	68%
Recours et sauvetages encaissés	-2 224	-1 950	-274	14%
Frais de Gestion des sinistres	4 771	4 271	-2 319	-54%
<b>Prestations payées</b>	<b>52 728</b>	<b>46 022</b>	<b>3 879</b>	<b>14,57%</b>
Provisions SAP (net de recours) à la clôture	101 742	100 231	1 512	2%
Provisions SAP (net de recours) à l'ouverture	-100 231	-108 955	8 724	-8%
<b>Variation de la provision pour sinistres à payer</b>	<b>1 512</b>	<b>-8 724</b>	<b>10 236</b>	<b>-117,33%</b>
<b>Charge de sinistres</b>	<b>54 240</b>	<b>37 298</b>	<b>5 390</b>	<b>45,42%</b>

### IV.2.3 Charges des Sinistres vie

La charge des sinistres Vie a diminué de **366** mD en raison de la baisse des prestations payées de **85** mD et de la baisse de la variation de la provision pour sinistre à payer de **281** mD, passant de **303** mD en 2016 à **21** mD en 2017.

(En mD)

Désignation	2017	2016	Variation	
			Montant	%
Sinistres et capitaux échus	1 151	1 386	-235	-17%
Recours & Sauvetages Encaissés	-4	-	-4	-%
Frais de Gestion des sinistres	381	226	154	68%
<b>Prestations payées</b>	<b>1 528</b>	<b>1 612</b>	<b>-85</b>	<b>-5,25%</b>
Provisions SAP à la clôture	1 689	1 668	21	24%
Provisions SAP à l'ouverture	-1 668	-1 366	-302	23%
<b>Variation Provision SAP</b>	<b>21</b>	<b>303</b>	<b>-281</b>	<b>124%</b>
<b>Charge des sinistres</b>	<b>1 549</b>	<b>1 915</b>	<b>-366</b>	<b>-4,51%</b>

### IV.3 Représentation des engagements techniques

Le total des engagements techniques a augmenté en 2017 de **15,3** mD et atteint **180,2** mD contre **164,9** mD en 2016. Cette variation est due essentiellement à la hausse des provisions pour sinistres à payer non vie de **3,9** mD, la hausse de la provision pour primes non acquises de **2,0** mD et la hausse des provisions mathématiques non Vie (**9,4** mD).



#### IV.4 Notes sur les provisions pour sinistres à payer (Annexe 10)

(En DT)

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
<b>Inventaire 2015</b>					
Règlements cumulés	23 720 166	20 309 340	10 498 193		
Provisions pour sinistres	16 002 162	24 594 911	34 771 692		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>39 722 328</b>	<b>44 904 250</b>	<b>45 269 885</b>		
Primes acquises	58 250 214	61 006 548	66 718 344		
% sinistres / primes acquises	68,19%	73,61%	67,85%		
<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	
<b>Inventaire 2016</b>					
Règlements cumulés	28 229 861	24 566 956	22 177 835	13 034 200	
Provisions pour sinistres	8 151 648	15 102 953	18 986 774	24 016 590	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>36 381 508</b>	<b>39 669 909</b>	<b>41 164 609</b>	<b>37 050 791</b>	
Primes acquises	58 250 214	61 006 548	66 718 344	67 138 508	
% sinistres / primes acquises	62,46%	65,03%	61,70%	55,19%	
<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	
<b>Inventaire 2017</b>					
Règlements cumulés	31 061 314	28 064 006	26 511 556	26 698 729	19 166 790
Provisions pour sinistres	4 934 766	10 044 771	15 485 605	20 181 972	26 589 305
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>35 996 080</b>	<b>38 108 777</b>	<b>41 997 161</b>	<b>46 880 700</b>	<b>45 756 095</b>
Primes acquises	58 250 214	61 006 548	66 718 344	67 138 508	75 865 332
% sinistres / primes acquises	61,80%	62,47%	62,95%	69,83%	60,31%

## IV.5 Notes sur la ventilation des charges et produits (Annexe 11)

(En DT)

Libellé	Autres revenus et frais financiers	Total	Charges des Placements
<b>1. Placements immobiliers</b>			
1.1 Immeubles	304 129	<b>304 129</b>	<b>194 847</b>
1.2 Parts et actions de société immobilière	-	-	-
<b>Total</b>	<b>304 129</b>	<b>304 129</b>	<b>194 847</b>
<b>2. Participations</b>			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	4 768 810	<b>4 768 810</b>	8 465
2.2 Emprunts obligataires	873 878	<b>873 878</b>	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse	2 614 222	<b>2 614 222</b>	159 830
2.4 Parts et actions dans les OPCVM	85 207	<b>85 207</b>	3 840
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF	-	-	-
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	36 000	<b>36 000</b>	-
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1 898	<b>1 898</b>	-
2.8 Contrats en unités de comptes	-	-	-
2.9. Autres	-	-	-
<b>Total</b>	<b>8 380 015</b>	<b>8 380 015</b>	<b>172 135</b>
<b>3. Autres placements</b>			<b>72 038</b>
<b>4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)</b>	<b>89 982</b>	<b>89 982</b>	<b>3 116 200</b>
<b>Total Revenus &amp; Charges de placements</b>	<b>8 774 126</b>	<b>8 774 126</b>	<b>3 555 220</b>
Intérêts	3 090 780	<b>3 090 780</b>	
Frais externes	72 038	<b>72 038</b>	
Autres frais	392 402	<b>392 402</b>	
<b>Total charges des placements</b>	<b>3 555 220</b>	<b>3 555 220</b>	

#### IV.6 Notes sur le résultat technique par catégorie d'assurance vie (Annexe 12)

Intitulé	Temporaire décès
Primes	13 282 558
Charges de prestations	1 548 594
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	9 479 797
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	
<b>Solde de souscription</b>	<b>2 254 167</b>
Frais d'acquisition	1 985 453
Autres charges de gestion nettes	605 908
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>2 591 361</b>
Produits nets de placements	974 577
Participation aux résultats et intérêts techniques	
<b>Solde financier</b>	<b>974 577</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	-7 802 793
Part des réass <sup>eurs</sup> et/ou des rétroces <sup>aires</sup> ds les ch de prest	432 362
Part des réass <sup>eurs</sup> et/ou des rétroces <sup>aires</sup> ds les ch de prov	3 203 242
Part des réass <sup>eurs</sup> et/ou des rétroces <sup>aires</sup> ds la part aux Rt	
Comm. reçues des réass <sup>eurs</sup> et/ou des desrétroces <sup>aires</sup>	3 549 711
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-617 479</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>19 903</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Montant des rachats	181 705
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	1 689 449
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-1 668 479
<b>A déduire</b>	
Provisions devenues exigibles	

#### IV.7 Notes sur le résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie (Annexe 13)

	Acceptation	Acc R.D	Auto	AccTrav	Incendie	Transport	Grêle	Groupe	TOTAL
<b>Primes acquises</b>	<b>252 037</b>	<b>11 052 114</b>	<b>43 784 683</b>	-	<b>6 642 387</b>	<b>3 288 614</b>	<b>301 691</b>	<b>10 543 805</b>	<b>75 865 332</b>
Primes émises	316 156	11 226 869	45 372 008	-	6 765 875	3 381 241	298 109	10 543 805	77 904 064
Variation des primes non acquises	-64 120	-174 755	-1 587 326	-	-123 488	-92 627	3 583	0	-2 038 732
<b>Charges de prestations</b>	<b>1 359 301</b>	<b>11 601 614</b>	<b>28 436 240</b>	<b>-19 884</b>	<b>2 312 121</b>	<b>789 605</b>	<b>77 950</b>	<b>9 589 667</b>	<b>54 146 615</b>
Prestations et frais payés	123 232	7 488 601	32 026 809	151 394	3 038 898	1 028 796	2 590	8 867 931	52 728 251
Charges des provisions pour prestations diverses	1 236 070	4 113 013	-3 590 569	-171 278	-726 776	-239 190	75 360	721 735	1 418 364
<b>Solde de souscription</b>	<b>-1 107 264</b>	<b>-549 500</b>	<b>15 348 442</b>	<b>19 884</b>	<b>4 330 266</b>	<b>2 499 009</b>	<b>223 741</b>	<b>954 139</b>	<b>21 718 717</b>
Frais d'acquisition	104 512	1 868 446	8 095 364	-	1 705 591	592 195	11 972	440 982	12 819 063
Autres charges de gestion nettes	6 546	692 968	2 745 300	-	399 045	227 277	18 916	651 781	4 742 694
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>111 921</b>	<b>2 561 414</b>	<b>10 840 663</b>	<b>0</b>	<b>2 104 636</b>	<b>819 472</b>	<b>30 889</b>	<b>1 092 764</b>	<b>17 561 757</b>
Produits nets de placements	49 351	783 974	2 286 931	33 519	200 531	45 685	15 629	69 400	3 485 020
Participation aux résultats	0	-104 764	-116 682	-	29 357	54 321	0	-64 184	-201 952
<b>Solde financier</b>	<b>49 351</b>	<b>679 210</b>	<b>2 170 249</b>	<b>33 519</b>	<b>229 888</b>	<b>100 007</b>	<b>15 629</b>	<b>5 215</b>	<b>3 283 069</b>
Primes cédées aux réassureurs	-119 562	-7 478 921	-23 260 399	-	-5 632 791	-2 912 169	-245 222	-	-39 649 063
Part des réass et/ou des rétrocds dans les primes acquises	0	-38 179	228 585	-	-144 591	-173 453	-8 428	-	-136 066
Part des réassureurs et/ou des rétrocds dans les prestations payées	55 949	5 222 128	15 268 454	-	2 257 688	667 382	2 354	-	23 473 955
Part des réas et/ou des rétrocds dans les charges de prov pour prestation	1 198 056	2 552 459	-1 778 237	-	-1 025 025	-102 087	33 801	-	878 967
Part des réass et/ou des rétrocd dans la participation aux résultats	0	46 010	794 582	-	-14	-	-	-	840 578
Commissions reçues des réass et/ou des rétrocd	35 175	1 408 639	6 258 749	-	1 710 570	642 905	49 680	-	10 105 718
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>1 169 619</b>	<b>1 712 135</b>	<b>-2 488 267</b>	<b>0</b>	<b>-2 834 163</b>	<b>-1 877 421</b>	<b>-167 815</b>	<b>0</b>	<b>-4 485 912</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-216</b>	<b>-719 568</b>	<b>4 189 761</b>	<b>53 404</b>	<b>- 378 644</b>	<b>-97 877</b>	<b>40 667</b>	<b>-133 410</b>	<b>2 954 117</b>
Provisions pour primes non acquises clôture	-386 677	-5 323 867	-17 920 825	-	-1 988 641	-635 640	-105 766	-	-26 361 417
Provisions pour primes non acquises ouverture	322 558	5 149 112	16 333 500	-	1 865 153	543 013	109 349	-	24 322 685
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	1 451 138	23 871 249	67 244 214	5 533	5 479 115	1 065 683	40 950	2 584 434	101 742 316
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-215 068	-19 758 236	-70 834 783	-5 533	-6 205 892	-1 304 873	-43 528	-1 862 698	-100 230 612
Autres provisions techniques clôture	-	-	-	1 242 717	-	-	435 309	-	1 678 027
Autres provisions techniques ouverture	-	-	-	-1 413 996	-	-	-357 371	-	-1 771 367

#### IV.8 Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Vie (Annexe 15)

Intitulé	Temporaire décès	raccordement
Primes	13 282 558	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	1 548 594	CHV1 1°colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	9 479 797	CHV2 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	-	CHV10-PRV3 1°colonne
<b>Solde de souscription</b>	<b>2 254 167</b>	
Frais d'acquisition	1 985 453	CHV41-CHV42
Autres charges de gestion nettes	605 908	CHV43-CHV5-PRV4
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>2 591 361</b>	
Produits nets de placements	974 577	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	-	CHV3 1°colonne
<b>Solde financier</b>	<b>974 577</b>	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-7 802 793	PRV1 2°colonne
Part des réass <sup>eurs</sup> et/ou des rétroces <sup>aires</sup> ds les ch de prest	432 362	CHV1 2°colonne
Part des réass <sup>eurs</sup> et/ou des rétroces <sup>aires</sup> ds les ch de prov	3 203 242	CHV2 2°colonne
Part des réass <sup>eurs</sup> et/ou des rétroces <sup>aires</sup> ds la part aux Rt	-	CHV3 2°colonne
Comm. reçues des réass <sup>eurs</sup> et/ou des desrétroces <sup>aires</sup>	3 549 711	CHV44 2°colonne
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-617 479</b>	
<b>Résultat technique</b>	<b>19 903</b>	
<b>Informations complémentaires</b>		

#### IV.9 Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie (Annexe 16)

	TOTAL	raccordement
<b>Primes acquises</b>	<b>75 865 332</b>	
Primes émises	<b>77 904 064</b>	PRNV11 1° colonne
Variation des primes non acquises	<b>-2 038 732</b>	PRNV12 1° colonne
<b>Charges de prestations</b>	<b>54 146 615</b>	
Prestations et frais payés	<b>52 728 251</b>	CHNV11 1° colonne
Charges des provisions pour prestations diverses	<b>1 418 364</b>	CHNV2+CHNV6 1° colonne
<b>Solde de souscription</b>	<b>21 718 717</b>	
Frais d'acquisition	<b>12 819 063</b>	CHNV41- CHNV42
Autres charges de gestion nettes	<b>4 742 694</b>	CHNV43- CHNV5-PRNV2
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>17 561 757</b>	
Produits nets de placements	<b>3 485 020</b>	PRNV2-CHNV9
Participation aux résultats	<b>-201 952</b>	CHNV3 1° colonne
<b>Solde financier</b>	<b>3 283 069</b>	
Primes cédées aux réassureurs	<b>-39 649 063</b>	PRNV11 2° colonne
Part des réass et/ou des rétrocds dans les primes acquise	<b>-136 066</b>	PRNV12 2° colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocds dans les prestations payées	<b>23 473 955</b>	CHNV11 2° colonne
Part des réas et/ou des rétrocds dans les charges de prov pour prestation	<b>878 967</b>	CHNV12 + CHNV2+CHNV6 2° colonne
Part des réass et/ou des rétrocd dans la participation aux résultats	<b>840 578</b>	CHNV3 2° colonne
Commissions reçues des réass et/ou des rétrocd	<b>10 105 718</b>	CHNV44
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-4 485 912</b>	
<b>Résultat technique</b>	<b>2 954 117</b>	
<b>Informations complémentaires</b>		
Provisions pour primes non acquises clôture	-26 361 417	
Provisions pour primes non acquises ouverture	24 322 685	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	101 742 316	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-100 230 612	
Autres provisions techniques clôture	1 678 027	
Autres provisions techniques ouverture	-1 771 367	
<b>A déduire :</b>		
Provisions devenues exigibles		

## **IV.10 Notes sur L'Etat de Flux de Trésorerie**

La trésorerie de fin d'exercice a enregistré une diminution de 1,6 MD par rapport à l'exercice précédent en passant de 0,115 MD en 2016 à -1,4 MD en 2017.

### **(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation**

Ce flux est passé de -116,5 mD en 2016 à -1 152 mD en 2017, soit une variation de 1 036 mD.

Cette variation provient principalement des rubriques suivantes :

- Les encaissements des primes reçues des assurés ont enregistré une augmentation de 590 mD.
- Les sommes versées pour paiement des sinistres ont enregistré une augmentation de 750 mD.
- La variation entre décaissements des primes pour les cessions et les encaissements des sinistres pour les cessions a connu une hausse en faveur des réassureurs en passant de 11 374 mD en 2016 à 6 494 mD en 2017.
- Les commissions versées aux intermédiaires ont enregistré une hausse de 2 851 mD.
- Les décaissements aux fournisseurs et au personnel ont enregistré une baisse de 645 mD.
- Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers ont enregistré une hausse de 47 902 mD.
- Les encaissements liés à la cession de placements financiers ont enregistré une hausse de 37 789 mD.
- Les taxes sur les assurances versées au trésor ont enregistré une hausse de 3 315 mD.
- Les produits financiers reçus ont enregistré une hausse de 2 156 mD.
- Les autres mouvements ont enregistré une hausse de 3 114 mD.

### **(B) Flux de trésorerie provenant de des activités d'investissement**

- Ce flux est passé de -569 938 mD en 2016 à -393 383 mD en 2017, soit une baisse de 176 mD.

### **(C) Flux de trésorerie provenant de des activités de financements**

Ce flux est passé de 55 mD en 2016 à 60 mD en 2017, soit une augmentation de 5 mD.

## **V. Notes Complémentaire**

### **V.1 Parties liées**

Au 31 décembre 2017, les arriérés de l'actionnaire Groupe BAYAHI s'élèvent à 334 757 DT.

### **V.2 Evènements postérieurs à la clôture**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 Juillet 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.



**LLOYD TUNISIEN**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

**Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN,**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers du LLOYD TUNISIEN qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître des capitaux propres de 32 223 199 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2 599 267 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

#### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

#### **Autres obligations légales et réglementaires**

En application des dispositions de l'article 29 de l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel que modifié par l'arrêté du Ministre des finances du 28 mars 2005, nous signalons qu'au 31 décembre 2017, le taux des actifs admis en représentation des provisions techniques est en dessous du minimum de 100%.

**Tunis, 10 Août 2018**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young  
Fehmi LAOURINE**

**FINOR  
Karim DEROUCHE**

**LLOYD TUNISIEN**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États financiers - exercice clos le 31 décembre 2017**

**Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2017.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2017**

- Votre conseil d'administration a autorisé des placements financiers sous forme de billets de trésorerie avec les sociétés du groupe aux conditions suivantes :

Société du groupe	Montant du placement (KDT)	Durée	Taux	Situation au 31/12/2017
TPS	2 000	180	TMM+2,75%	Non échu
TPS	1 150	90	TMM+2,75%	Non échu
TPS	2 000	180	TMM+2,75%	Echu
TPS	1 150	180	TMM+2,75%	Echu
TPS	1 150	90	TMM+2,75%	Echu
SICAM	1 000	90	TMM+2,75%	Non échu
SICAM	1 000	90	TMM+2,75%	Non échu
SICAM	1 000	90	TMM+2,75%	Non échu
SICAM	1 400	90	TMM+2,75%	Non échu
SICAM	1 000	90	TMM+2,75%	Echu
SICAM	1 000	90	TMM+2,75%	Echu
SICAM	1 000	90	TMM+2,75%	Echu
SICAM	1 400	90	TMM+2,75%	Echu
SICAM	1 000	90	TMM+2,75%	Echu
SICAM	1 000	90	TMM+2,75%	Echu
SICAM	1 000	90	TMM+2,75%	Echu
SICAM	1 400	90	TMM+2,75%	Echu
SICAM	1 000	90	TMM+2,75%	Echu
SICAM	1 000	90	TMM+2,75%	Echu
SICAM	1 400	90	TMM+2,75%	Echu
CFI	5 000	30	TMM+3%	Non échu

- Votre société a conclu avec la société « LLOYD VIE » une convention de prestations de services portant sur divers travaux d'assistance à assurer par chacune des deux sociétés moyennant des refacturations réciproques. A ce titre, le montant facturé par votre société en 2017 est de 146 KDT. Le montant facturé par la société « LLOYD VIE » à votre société en 2017 est de 560 KDT. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 juillet 2017.
- Votre société a acquis 205 755 actions SOTUVER pour un prix unitaire de 3,500 DT/action. Cette acquisition a été autorisée à posteriori par le conseil d'administration du 31 juillet 2018.

**II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

- La compagnie gère des polices d'assurance souscrites par le Groupe BAYAHI, membre du Conseil d'Administration, au titre duquel des primes ne sont pas intégralement encaissées. Les arriérés relatifs aux exercices 2017 et antérieurs s'élèvent, à la date du 31 décembre 2017, à 335 KDT.
- Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 15 000 KDT remboursables sur une période de 7 ans rémunérés à un taux d'intérêt fixe de 5% annuel payable semestriellement majoré d'un taux d'intérêt variable égal à 0.5% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et hors primes d'épargne vie. La souscription a été réservée à la société CFI. Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 26 novembre 2015 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Décembre 2015.

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à 1 171 KDT pour l'exercice 2017.

- En vertu du contrat de cession conclu entre votre société et la société « CFI », votre société a acquis, en 2015, 3 161 447 actions TPR au prix moyen unitaire de 4,830 DT et 2 743 405 actions SOTUVER au prix moyen unitaire de 5,370 DT. En contrepartie, la « CFI » s'engage pendant 3 ans à compter du 03 juillet 2015 et à la demande de votre société de racheter les actions susmentionnées au prix minimum de 4,830 DT pour l'action TPR et 5,370 DT pour l'action SOTUVER.

Ces opérations d'acquisitions ont été autorisées par le conseil d'administration du 4 Juin 2015.

Par ailleurs, votre conseil d'administration réuni en date du 15 décembre 2016 a ordonné au Directeur Général d'exercer durant la période comprise entre le 20 et le 30 Juin 2018 le droit de revente qui lui a été concédé par la société « CFI » pour l'ensemble des actions TPR et des actions SOTUVER qui seraient encore détenues par la société à la date d'exercice du droit de revente, à condition toutefois que le prix d'exercice du droit de revente soit supérieur au cours de bourse à cette date.

Au 31 décembre 2017, aucune cession n'a été enregistrée sur ces titres.

Par ailleurs, il convient de signaler que l'engagement de la CFI a expiré le 03 juillet 2018 et aucune cession n'a été constatée jusqu'à cette date. Néanmoins, aucune dépréciation n'a été enregistrée sur ces titres à la date du présent rapport.

### III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni en date du 31 janvier 2017 a désigné Monsieur Yazid SELLAOUTI en tant que directeur général de la société et a chargé le comité de rémunérations de fixer sa nouvelle rémunération qui ne s'est pas encore réuni.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont restés identiques à ceux en son ex-qualité de Directeur Général Adjoint et qui ont été fixés par le conseil d'administration du 23 Juillet 2014. Il perçoit, à ce titre, une rémunération annuelle fixe de 100 000 DT net d'impôts et charges sociales ainsi qu'une rémunération variable fixée en début de chaque année, bons d'essence de 300 DT par mois, une voiture de fonction, téléphone, tickets restaurant, et une assurance vie et santé.
- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 août 2017 statuant sur les comptes annuels.

Les obligations et engagements de la société LLOYD envers ses dirigeants, tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, se présentent comme suit (DT) :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
<b>Avantages à court terme(*)</b>	345 921	50 799	60 000	-
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	1 290	8 113		
<b>Total</b>	<b>347 211</b>	<b>58 912</b>	<b>60 000</b>	<b>-</b>

(\*)Charges sociales et fiscales comprises

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, 10 Août 2018**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young  
Fehmi LAOURINE**

**FINOR  
Karim DEROUCHE**

**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

**LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR –ICF-**  
Siège social : 04 Bis, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis Bélvédère

Les industries Chimiques du Fluor -ICF- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes : M. Mourad GUELLATY (Cabinet Mourad Guellaty) et M. Islem RIDANE(CNBA).

**LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR S.A.**

**BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2018**

(Exprimé en dinar tunisien)

<b><u>ACTIFS</u></b>	<b><u>NOTES</u></b>	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>				
Immobilisations incorporelles	3	888 285	834 389	834 389
Moins amortissements		(832 410)	(823 705)	(827 437)
		55 875	10 684	6 952
Immobilisations corporelles	3	88 871 036	86 809 514	87 435 895
Moins amortissements		(55 279 506)	(49 503 956)	(52 533 392)
		33 591 530	37 305 558	34 902 503
Immobilisations financières		21 850 104	21 792 286	21 963 634
Moins provisions		(723 362)	(997 440)	(838 826)
	4	21 126 742	20 794 846	21 124 808
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b><u>54 774 147</u></b>	<b><u>58 111 088</u></b>	<b><u>56 034 263</u></b>
<b>Autres actifs non courants</b>		42 203	135 173	59 775
<b>Total des actifs non courants</b>		<b><u>54 816 350</u></b>	<b><u>58 246 261</u></b>	<b><u>56 094 038</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>				
Stocks		27 613 226	25 507 677	30 769 245
Moins provisions		(1 178 018)	(1 167 165)	(1 569 180)
	5	26 435 208	24 340 512	29 200 065
Clients et comptes rattachés	6	23 037 029	12 921 524	6 497 650
Autres actifs courants		1 241 737	3 789 786	897 926
Moins provisions		-	-	-
	7	1 241 737	3 789 786	897 926
Placements et autres actifs financiers	8	94 881	82 535	165 535
Liquidités et équivalents de liquidités	9	32 294 228	9 275 028	24 546 423
<b>Total des actifs courants</b>		<b><u>83 103 083</u></b>	<b><u>50 409 385</u></b>	<b><u>61 307 599</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>137 919 433</u></b>	<b><u>108 655 646</u></b>	<b><u>117 401 637</u></b>
		=====	=====	=====



**LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR S.A.**

**BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2018**

(Exprimé en dinar tunisien)

<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>	<b><u>NOTES</u></b>	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>				
Capital social	10	21 000 000	21 000 000	21 000 000
Réserves	11	36 859 433	36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres	12	2 175 142	4 432 758	2 322 791
Résultats reportés	13	11 456 654	4 921 829	4 921 829
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>71 491 229</u>	<u>67 214 020</u>	<u>65 104 053</u>
Résultat net		19 429 455	5 629 342	14 934 825
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b><u>90 920 684</u></b>	<b><u>72 843 362</u></b>	<b><u>80 038 878</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>				
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>				
Emprunt		8 763 140	13 188 065	8 763 140
Provisions	14	2 666 831	1 970 334	1 844 812
<b>Total des passifs non courants</b>		<b><u>11 429 971</u></b>	<b><u>15 158 399</u></b>	<b><u>10 607 952</u></b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	15	19 137 635	12 461 068	17 232 879
Autres passifs courants	16	14 213 947	5 768 665	5 088 778
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	2 217 196	2 424 152	4 433 150
<b>Total des passifs courants</b>		<b><u>35 568 778</u></b>	<b><u>20 653 885</u></b>	<b><u>26 754 807</u></b>
<b>Total des passifs</b>		<b><u>46 998 749</u></b>	<b><u>35 812 284</u></b>	<b><u>37 362 759</u></b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b><u>137 919 433</u></b>	<b><u>108 655 646</u></b>	<b><u>117 401 637</u></b>
		=====	=====	=====

**LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR S.A.**

**ETAT DE RESULTAT ARRETE**

**AU 30 JUIN 2018**

**(Exprimé en dinar tunisien)**

	<u>NOTES</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Revenus		79 444 659	57 492 283	118 055 185
Coût des ventes		(54 517 813)	(48 484 770)	(93 774 733)
<b>Marge brute</b>		<b>24 926 846</b>	<b>9 007 513</b>	<b>24 280 452</b>
Autres produits d'exploitation	18	1 321 731	1 327 180	2 775 835
Frais de distribution		(3 107 030)	(3 409 936)	(6 193 638)
Frais d'administration		(2 105 915)	(1 580 060)	(3 538 460)
Autres charges d'exploitation	19	(3 132 775)	(2 479 727)	(4 680 994)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>17 902 857</b>	<b>2 864 970</b>	<b>12 643 195</b>
Charges financières nettes	20	1 150 526	(136 813)	(40 355)
Produits des placements	21	2 455 112	3 256 701	3 454 331
Autres gains ordinaires	22	34 014	8 348	48 031
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>21 542 509</b>	<b>5 993 206</b>	<b>16 105 202</b>
Impôt sur les bénéfices		(2 113 054)	(363 864)	(1 170 377)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôts</b>		<b>19 429 455</b>	<b>5 629 342</b>	<b>14 934 825</b>
Effets des modifications comptables		-	-	-
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>19 429 455</b>	<b>5 629 342</b>	<b>14 934 825</b>

**LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR S.A.**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**ARRETEAU30 JUIN 2018**  
**(Exprimés en dinar tunisien)**

	<b><u>NOTES</u></b>	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>				
Encaissements reçus des clients		63 487 215	55 503 294	122 676 118
Encaissements reçus des débiteurs divers		581 773	552 210	1 201 764
Sommes versées aux fournisseurs		(47 590 636)	(42 359 048)	(83 794 372)
Sommes versées au personnel		(7 149 291)	(5 590 859)	(12 514 937)
Impôts sur les bénéfices		139 094	(62 778)	(179 827)
<b><u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u></b>		<b>9 468 155</b>	<b>8 042 819</b>	<b>27 388 746</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u></b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 472 019)	(707 002)	(1 302 033)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		91 939	10 961	15 453
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	-	(200 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		200 000	-	649
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		(16 134)	(23 641)	(50 806)
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		2 403 177	3 234 661	3 651 997
Charges financières		(55 567)	(49 012)	(88 771)
<b><u>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</u></b>		<b>1 151 396</b>	<b>2 465 967</b>	<b>2 026 489</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>				
Dividendes et autres distributions		(1 962 860)	(101 360)	(2 099 467)
Encaissements provenant des subventions			347 161	1 082 996
Remboursement d'emprunts		(2 648 344)	(2 985 982)	(5 867 609)
Encaissements provenant des emprunts		-	-	-
Encaissements suite émission des nouvelles actions		-	-	-
Encaissements en plus auprès des actionnaires		-	-	-
<b><u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u></b>		<b>(4 611 204)</b>	<b>(2 740 181)</b>	<b>(6 884 080)</b>
<b>Incidences des variations des taux de change</b>		<b>1 739 458</b>	<b>445 904</b>	<b>954 749</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		<b>7 747 805</b>	<b>8 214 509</b>	<b>23 485 904</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>24 546 423</b>	<b>1 060 519</b>	<b>1 060 519</b>
<b>TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>32 294 228</b>	<b>9 275 028</b>	<b>24 546 423</b>

# **LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR S.A.**

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ARRETES AU 30 JUIN 2018**

**(Exprimés en dinar tunisien)**

### **1. ACTIVITE DE LA SOCIETE**

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite aussi bien à l'export que sur le marché local, et ce suite à la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

### **2. PRINCIPES COMPTABLES**

La société a opté pour la présentation de ses états financiers pour le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

#### **2.1. Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation. Les grosses réparations sont amorties sur une durée moyenne de trois ans à partir de la date d'utilisation de l'immobilisation objet de la réparation.

## **2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.**

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués mensuellement selon le coût moyen pondéré.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où il se trouve.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production.

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

Actuellement, l'usine est en plein emploi de sa capacité normale de production conduisant l'incorporation de tous les frais généraux fixes de production au coût de production des stocks.

## **2.3. Les opérations en monnaies étrangères.**

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

\* Les éléments monétaires en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

\* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

\* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

#### **2.4. Les titres de participation**

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque. Ces frais sont inscrits directement en charges. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net.

#### **2.5. Contentieux fiscal**

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cour d'appel. Cependant, durant l'exercice 2014, la cour d'appel a prononcé à l'encontre de la société un jugement définitif fixant le montant de la taxation d'office à 519 000 TND. Toutefois, la société n'a pas encore reçu le jugement définitif.

### 3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs Brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au 30/06/2018
	Valeur au 31/12/2017	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur au 30/06/2018	Cumul au 31/12/2017	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice	Cumul au 30/06/2018	
Logiciels	426 599	53 896	-	480 495	419 647	-	4 973	424 620	55 875
Brevets licences procédés	407 790	-	-	407 790	407 790	-	-	407 790	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>834 389</b>	<b>53 896</b>	<b>-</b>	<b>888 285</b>	<b>827 437</b>	<b>0</b>	<b>4 973</b>	<b>832 410</b>	<b>55 875</b>
Terrains	1 627 435	-	-	1 627 435	1 125	-	3 750	4 875	1 622 560
Constructions	15 069 829	-	-	15 069 829	8 328 725	-	307 471	8 636 196	6 433 633
Installations techniques, matériel et outillage industriel	66 221 456	457 354	20 417	66 658 393	41 147 874	20 417	2 388 469	43 515 926	23 142 467
Matériel de transport	414 346	185 200	-	599 546	306 448	-	18 443	324 891	274 655
Autres immobilisations corporelles	3 168 413	170 193	6 580	3 332 026	2 749 220	6 580	54 978	2 797 618	534 408
Immobilisations en cours	934 415	1 072 570	423 179	1 583 806	-	-	-	-	1 583 806
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>87 435 894</b>	<b>1 885 317</b>	<b>450 176</b>	<b>88 871 036</b>	<b>52 533 392</b>	<b>26 997</b>	<b>2 773 111</b>	<b>55 279 506</b>	<b>33 591 530</b>
<b>Total des immobilisations corporelles &amp; incorporelles</b>	<b>88 270 283</b>	<b>1 939 213</b>	<b>450 176</b>	<b>89 759 320</b>	<b>53 360 829</b>	<b>26 997</b>	<b>2 778 084</b>	<b>56 111 916</b>	<b>33 647 404</b>

#### **4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>
Prêts à plus d'un an au personnel	221 864	181 641
Participations	21 231 108	21 231 108
Dépôts et cautionnement	397 132	379 537
	<hr/>	<hr/>
	21 850 104	21 792 286
Moins provisions *	(723 362)	(997 440)
	<hr/>	<hr/>
	21 126 742	20 794 846
	=====	=====

\* Les provisions pour dépréciation des titres sont destinées à couvrir la perte de la valeur des participations dans chacune des sociétés suivantes :

	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>
ACMG	150 000	150 000
SOTAC	500	500
CIMENT DE BIZERTE	112 428	109 828
STB	400 773	482 301
AL KIMIA	0	193 610
UNIMED	3 711	5 251
AMARRAGE,DESAMARRAGE NAVIRES	55 950	55 950
	<hr/>	<hr/>
	723 362	997 440
	=====	=====

#### **5. STOCKS**

Les stocks se répartissent comme suit :

	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>
Stocks matières premières	18 710 414	10 497 704
Stock matières production vapeur	7 546	766
Stocks matières consommables	3 669 075	2 863 112
Stocks emballages commerciaux	847 734	555 173
Stocks produits finis	4 378 457	11 590 922
	<hr/>	<hr/>
	27 613 226	25 507 677
Moins provisions *	(1 178 018)	(1 167 165)
	<hr/>	<hr/>
	26 435 208	24 340 512
	=====	=====



\* Les provisions pour dépréciations des stocks se détaillent comme suit:

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	856 634	397 770
Provision pour dépréciation de matière première	1 032	448 757
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	320 352	320 638
	<hr/>	<hr/>
	1 178 018	1 167 165
	=====	=====

## **6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>
EGYPTALUM ALUMINIUM	8 114 649	4 420 440
COMPANHIA BRASILEIRA DE ALUMINIO	1 247 113	501 736
BLUEQUEST RESOURCES AG MALAISIE	-	1 564 296
QATAR ALUMINIUM (QATALUM)	1 525 438	2 532 280
STEG	135	207
STE DES CIMENTS DE GABES	65 306	-
ANHYDRITEC	-	107 769
STE TUNISIENNE DES PRODUITS ALUMINEUX STPA	-	60 181
SOHAR ALUMINIUM OMAN	3 417 634	1 883 383
ALUCAM CAMEROUN	776 219	614 747
EMIRATES ALUMINIUM COMPANY LIMITED	-	1 236 485
MYTILINEOS HOLDING	458 377	-
ETI ALUMINYUM TURKIYE	400 396	-
DUBAI ALUMINIUM COMPANY LTD	1 943 312	-
RUSAL TRADING HOUSE (RTI LIMITED)	5 088 450	-
	<hr/>	<hr/>
	23 037 029	12 921 524
	=====	=====

## **7. AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>
Emballage à rendre	5 149	5 149
Fournisseurs débiteurs	227 364	12 098
Personnels-avances/salaires	44 933	48 575
Etat, impôts et taxes	641 628	3 395 549
Charges payées d'avance	75 824	76 449
Compte d'attente	133 716	139 551
Débiteurs divers	4 910	23 308
Produits financiers à recevoir	99 357	89 107
Avances sur commandes	8856	-
	<hr/>	<hr/>
	1 241 737	3 789 786
Moins provisions	-	-
	<hr/>	<hr/>
	1 241 737	3 789 786
	=====	=====

## **8. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Cette rubrique se présente comme suit :

	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>
Prêts à moins d'un an au personnel	94 881	82 535
	<hr/>	<hr/>
	94 881	82 535
	=====	=====

## **9. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>
Certificats de dépôts	18 653 600	3 000 000
Banques en D.T	739 109	289 309
Banques en devises	12 896 428	5 980 221
Caisses	5 091	5 498
	<hr/>	<hr/>
	32 294 228	9 275 028
	=====	=====

## **10. CAPITAL SOCIAL**

Le capital de la société est composé de 2 100 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune totalement libérées.

## **11. RESERVES**

	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>
Réserves légales	2 100 000	2 100 000
Réserves facultatives	34 759 433	34 759 433
	<u>36 859 433</u>	<u>36 859 433</u>
	=====	=====

## **12. AUTRES CAPITAUX PROPRES**

Il s'agit des subventions d'équipement et des subventions pour frais d'étude relatives à la mise à niveau accordées par l'Etat.

## **13. RESULTATS REPORTEES**

Le résultat de l'exercice 2017 (bénéfice de 14 934 825dinars) a été affecté conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 Mai 2018 comme suit :

Résultat 2017	14 934 825
Résultat reporté 2016	4 921 829
<b>Résultat distribuable</b>	<b><u>19 856 654</u></b>
Réserves légales	-
Dividendes	(8 400 000)
Résultat reporté	<u>11 456 654</u>
	=====

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	<b>Capital</b>	<b>Réserves Légales</b>	<b>Réserves facultatives</b>	<b>Autres capitaux propres</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Modifications comptables</b>	<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>
<b>Situation au 31 Décembre 2017</b>	<b>21 000 000</b>	<b>2 100 000</b>	<b>34 759 433</b>	<b>2 322 791</b>	<b>4 921 829</b>	<b>14 934 825</b>	-	<b>80 038 878</b>
Modifications comptables 2017	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Soldes après modifications comptables</b>	<b>21 000 000</b>	<b>2 100 000</b>	<b>34 759 433</b>	<b>2 322 791</b>	<b>4 921 829</b>	<b>14 934 825</b>	-	<b>80 038 878</b>
Augmentation de capital souscrite appelée versée	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capitale souscrite non appelée	-	-	-	-	-	-	-	-
Actionnaires capital non appelé	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	( 8 400 000)	-	-	<b>(8 400 000)</b>
Affectation en réserves Légales	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en réserves facultatives	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	14 934 825	(14 934 825)	-	-
Obtention de subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	(147 649)	-	-	-	<b>(147 649)</b>
Résultat 30 juin 2018	-	-	-	-	-	19 429 455	-	<b>19 429 455</b>
Modifications comptables 30 juin 2018	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Situation au 30 JUIN 2018</b>	<b>21 000 000</b>	<b>2 100 000</b>	<b>34 759 433</b>	<b>2 175 142</b>	<b>11 456 654</b>	<b>19 429 455</b>	-	<b>90 920 684</b>

#### **14. PROVISIONS**

	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>
Provisions litiges pollution	1 218 337	595 525
Provisions pour amendes et pénalités d'impôt	519 237	519 237
Provisions pour départ à la retraite	929 257	855 572
	<hr/>	<hr/>
	2 666 831	1 970 334
	=====	=====

#### **15. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>
Fournisseurs d'exploitation locaux	1 153 972	959 574
Fournisseurs d'exploitation étrangers	15 009 432	8 784 323
Fournisseurs d'immobilisations locaux	374 447	236 269
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	-	3 941
Fournisseurs factures non parvenues	2 524 790	2 410 227
Fournisseurs, retenues de garantie	74 994	66 734
	<hr/>	<hr/>
	19 137 635	12 461 068
	=====	=====

#### **16. AUTRES PASSIFS COURANTS**

	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>
Personnel	2 374 819	1 204 023
Etat impôts et taxes	2 449 655	646 096
Actionnaires – dividendes à payer	6 440 876	2 001 843
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 334 671	968 213
Créditeurs divers	1 150 911	603 496
Charges à payer	110 156	108 438
Produits constatés d'avance	283 482	167 179
ARMICO ARAB MINING COMP, trop perçu sur libération de capital	69 377	69 377
	<hr/>	<hr/>
	14 213 947	5 768 665
	=====	=====

## **17. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>
Echéance à moins d'un an sur emprunts bancaires	2 212 462	2 412 462
Intérêts courus sur emprunts bancaires	4 734	11 690
	<hr/>	<hr/>
	2 217 196	2 424 152
	=====	=====

## **18. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>
Location des immeubles	298 629	284 408
Production immobilisée	10 841	5 438
Cessions diverses	135 250	178 500
Remboursements divers	18 031	64 960
Produit sur déchargement SPATH et ALF 3	145 314	128 141
Produits divers ordinaires liés à une modification comptable	21 129	159 702
Reprise sur provisions	543 877	400 387
Jetons de présence	1000	500
Quote-part des subventions inscrite en résultat	147 649	105 048
Actualisation provision stock P.R	11	96
	<hr/>	<hr/>
	1 321 731	1 327 180
	=====	=====

## **19. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>
Frais personnels	1 347 600	511 619
Charges relatives à l'immeuble	34 219	34 335
Dons et subventions	158 890	124 902
Jetons de présence	116 000	90 000
Provisions	974 744	1 095 403
Pénalités	80 038	131 973
Autres charges d'exploitation	348 707	446 314
Pertes sur matières premières en transit	-	240
Charges diverses ordinaires liées à une modification comptable	72 577	44 941
	<hr/>	<hr/>
	3 132 775	2 479 727
	=====	=====

## **20. CHARGES FINANCIERES NETTES**

	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>
Intérêts bancaires	(432 390)	(473 731)
Pertes de change	(1 859 807)	(1 269 718)
Dotation aux provisions pour dépréciation de titres de participation	-	(197 377)
Gain de change	3 307 102	1 795 270
Reprise sur provision pour dépréciation de titres de participation	115 465	8 390
Produits financiers liés à une modification comptable	20 156	353
	<u>1 150 526</u>	<u>(136 813)</u>
	=====	=====

## **21. PRODUIT DES PLACEMENTS**

	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>
Revenus des titres de placement monétaire	479 277	29 019
Dividendes	1 973 670	3 225 929
Produits/prêts personnel	2 165	1 753
	<u>2 455 112</u>	<u>3 256 701</u>
	=====	=====

## **22. AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	<b><u>30/06/2018</u></b>	<b><u>30/06/2017</u></b>
Produits financiers sur compte courant	34 014	8 348
	<u>34 014</u>	<u>8 348</u>
	=====	=====

## **23. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

La fluctuation des cours des devises au cours du premier semestre de l'exercice 2018 a engendré des gains de change sur les comptes bancaires de 1 739 458 DT.

## **24. STATUT FISCAL**

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. La société a bénéficié de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n°

2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

Les bénéfices provenant de l'export réalisés à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.



**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2018**

**Messieurs les actionnaires de la  
Société LES INDUSTRIES CHIMIQUES  
DU FLUOR S.A. - TUNIS.**

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société « LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR S.A. »arrêtés au 30 juin 2018.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur les états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

## ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR S.A. » au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

**Fait à Tunis, le 27 Août 2018**

**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet Mourad Guellaty**

**CNBA**  
Représentée par

**Mourad GUELLATY**

**Islem RIDANE**

# **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2018**

### **Introduction**

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » clos le 30 juin 2018 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 30 juin 2018 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de 163 387 971 dinars, un actif net de 162 943 200 dinars et une valeur liquidative de 101,153 dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

### **Étendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

### **Conclusion de l'examen limité**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 Juin 2018 tels qu'annexés au présent rapport.

**Observation**

Nous attirons l'attention sur le paragraphe **(b)** de la note **(2.2)** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 1 août 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Aymen EL ABED**

**BILAN**  
arrêté au 30/06/2018  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>83 078 632</b>	<b>89 541 129</b>	<b>82 192 603</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 031 517	3 968 566	5 115 743
b - Obligations et Valeurs assimilées		78 047 115	85 572 563	77 076 860
c - Autres Valeurs		-	-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>80 296 645</b>	<b>53 479 772</b>	<b>58 396 732</b>
a - Placements monétaires	<b>3-3</b>	47 856 305	34 367 094	30 950 494
b - Disponibilités	<b>3-5</b>	32 440 340	19 112 678	27 446 238
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3-6</b>	12 694	64 693	84 507
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>163 387 971</b>	<b>143 085 594</b>	<b>140 673 842</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-9</b>	108 775	120 290	100 152
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-10</b>	335 997	486 126	324 835
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>444 771</b>	<b>606 417</b>	<b>424 987</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-7</b>	159 218 125	139 704 501	134 843 408
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-8</b>	<b>3 725 075</b>	<b>2 774 676</b>	<b>5 405 448</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 123	1 289	1 240
b - Sommes distribuables de la période		3 723 952	2 773 387	5 404 208
<b>ACTIF NET</b>		<b>162 943 200</b>	<b>142 479 177</b>	<b>140 248 855</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>163 387 971</b>	<b>143 085 594</b>	<b>140 673 842</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2018**  
*(Unité : en Dinars Tunisiens )*

Notes	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>1 398 453</b>	<b>2 439 989</b>	<b>1 192 315</b>	<b>2 085 370</b>	<b>4 218 198</b>
a - Dividendes		201 648	201 648	156 220	156 220	156 220
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 196 806	2 238 341	1 036 095	1 929 150	4 061 978
c - Revenus des autres valeurs						
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-4</b>	<b>1 037 511</b>	<b>1 748 208</b>	<b>653 942</b>	<b>1 181 877</b>	<b>2 800 017</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 435 964</b>	<b>4 188 197</b>	<b>1 846 257</b>	<b>3 267 247</b>	<b>7 018 215</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-11</b>	<b>-344 051</b>	<b>-631 579</b>	<b>-285 399</b>	<b>-534 511</b>	<b>-1 143 241</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 091 912</b>	<b>3 556 618</b>	<b>1 560 858</b>	<b>2 732 736</b>	<b>5 874 974</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-	-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-12</b>	<b>-53 661</b>	<b>-98 397</b>	<b>-121 708</b>	<b>-236 956</b>	<b>-488 409</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 038 252</b>	<b>3 458 220</b>	<b>1 439 150</b>	<b>2 495 780</b>	<b>5 386 565</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-144 026	265 732	96 184	277 607	17 643
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>1 894 225</b>	<b>3 723 952</b>	<b>1 535 334</b>	<b>2 773 387</b>	<b>5 404 208</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		144 026	-265 732	-96 184	-277 607	-17 643
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-182 062	-107 423	-94 005	-35 020	46 592
* +/- values réalisées sur cession des titres		62 999	66 199	-3 652	-11 668	394 272
* Frais de négociation de titres		-208	-357	-	-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 918 980</b>	<b>3 416 639</b>	<b>1 341 493</b>	<b>2 449 092</b>	<b>5 827 429</b>

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET**

**Au 30/06/2018**

**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u></b>					
<b><u>des opérations d'exploitation</u></b>	<b>1 918 980</b>	<b>3 416 639</b>	<b>1 341 493</b>	<b>2 449 092</b>	<b>5 827 429</b>
a - Résultat d'exploitation	2 038 252	3 458 220	1 439 150	2 495 780	5 386 565
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-182 062	-107 423	-94 005	-35 020	46 592
c - +/- values réalisées sur cession de titres	62 999	66 199	-3 652	-11 668	394 272
d - Frais de négociation de titres	-208	-357	-	-	-
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>-5 443 523</b>	<b>-5 443 523</b>	<b>-4 675 182</b>	<b>-4 675 182</b>	<b>-4 675 182</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>	<b><u>-14 473 854</u></b>	<b><u>24 721 228</u></b>	<b><u>1 813 987</u></b>	<b><u>39 172 496</u></b>	<b><u>33 563 837</u></b>
a – Souscriptions	<b>66 987 383</b>	<b>155 618 764</b>	<b>75 145 027</b>	<b>169 092 271</b>	<b>258 217 476</b>
* Capital	64 937 689	149 501 119	73 110 685	162 710 765	249 078 374
* Régularisation des sommes non distrib.	12 485	48 830	-755	21 789	77 265
* Régularisations des sommes distrib.	2 037 209	6 068 815	2 035 096	6 359 717	9 061 837
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	<b>-81 461 237</b>	<b>-130 897 536</b>	<b>-73 331,040</b>	<b>-129 919 775</b>	<b>-224 653 639</b>
* Capital	-77 811 982	-125 107 313	-70 169 594	-124 136 938	-215 881 098
* Régul. des sommes non distrib.	-13 258	-26 338	-3 645	-17 351	-44 923
* Régul. des sommes distrib.	-3 635 998	-5 763 885	-3 157 800	-5 765 486	-8 727 619
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-17 998 396</b>	<b>22 694 345</b>	<b>-1 519 702</b>	<b>36 946 406</b>	<b>34 716 084</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>					
a - En début de période	180 941 596	140 248 855	143 998 879	105 532 771	105 532 771
b - En fin de période	162 943 200	162 943 200	142 479 177	142 479 177	140 248 855
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>					
a - En début de période	1 741 089	1 364 083	1 388 807	1 027 075	1 027 075
b - En fin de période	1 610 852	1 610 852	1 418 664	1 418 664	1 364 083
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>101,153</b>	<b>101,153</b>	<b>100,432</b>	<b>100,432</b>	<b>102,815</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>1,15%</b>	<b>2,24%</b>	<b>0,96%</b>	<b>1,87%</b>	<b>4,19%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 30/06/2018

(Unité en Dinars Tunisiens)

### 1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/06/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Évaluation des placements**

##### **a. Évaluation des actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

##### **b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.



Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Juin 2018, au coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 30/06/2018 ne contient pas cette catégorie de BTA.

#### **c. Évaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

#### **2- 3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 83 078 632 Dinars contre 89 541 129 Dinars au 30/06/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2018 <sup>(*)</sup>	30/06/2017	31/12/2017
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>81 910 391</b>	<b>88 130 877</b>	<b>79 676 782</b>
- Obligations et valeurs assimilées	76 831 475	84 117 191	74 597 866
- Actions SICAV Obligataires	5 078 916	4 013 686	5 078 916
<b>Plus ou moins values potentielles</b>	<b>- 43826</b>	<b>-18 015</b>	<b>63 597</b>
-Obligations et valeurs assimilées	3 573	27 104	26 770
- Actions SICAV Obligataires	-47 399	- 45 119	36 826
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.</b>	<b>1 212 067</b>	<b>1 428 267</b>	<b>2 452 224</b>
<b>Total</b>	<b>83 078 632</b>	<b>89 541 129</b>	<b>82 192 603</b>

(\*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

#### 3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 1 398 453 Dinars pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018 contre un montant de 1 192 315 Dinars pour la même période en 2017, et se détaillent comme suit :

Libellé	2 <sup>ème</sup> Trimestre 2018	30/06/2018	2 <sup>ème</sup> Trimestre 2017	30/06/2017	31/12/2017
- Revenus des Obligations	524 368	957 376	864 122	921 308	2 332 681
- Revenus des BTA	672 437	1 280 965	171 973	1 007 842	1 729 297
- Revenus des titres OPCVM	201 648	201 648	156 220	156 220	156 220
<b>Total</b>	<b>1 398 453</b>	<b>2 439 989</b>	<b>1 192 315</b>	<b>2 085 370</b>	<b>4 218 198</b>

### **3-3 Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 47 856 305 Dinars contre 34 367 094 Dinars au 30/06/2017 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2018<sup>(*)</sup></b>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Certificats de dépôts	47 727 311	34 259 690	30 859 877
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	128 994	107 404	90 617
<b>TOTAL</b>	<b>47 856 305</b>	<b>34 367 094</b>	<b>30 950 494</b>

(\*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

### **3-4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 037 511 Dinars pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018 contre 653 942 Dinars pour la même période en 2017 et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>2<sup>ème</sup> Trimestre 2018</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>2<sup>ème</sup> Trimestre 2017</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Intérêts du compte courant	57 539	81 306	23 664	39 764	78 632
- Intérêts des Placements à terme	279 222	601 658	244 644	468 296	1 070 699
- Intérêts des Certificats de Dépôt	700 750	1 065 242	385 634	673 817	1 650 686
<b>Total</b>	<b>1 037 511</b>	<b>1 748 208</b>	<b>653 942</b>	<b>1 181 877</b>	<b>2 800 017</b>

### **3- 5 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 32 440 340 Dinars contre 19 112 678 Dinars au 30/06/2017 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Avoirs en banque	11 002 243	11 011 395	11 513 317
- Sommes à l'encaissement	25 104 506	8 304 581	21 969 730
- Sommes à régler	-21 906 369	-19 397 589	-31 314 026
- Intérêts courus/Cpte courant	68 615	21 260	36 656
- Dépôt à termes	18 000 000	19 000 000	25 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	171 345	173 031	240 561
<b>Total</b>	<b>32 440 340</b>	<b>19 112 678</b>	<b>27 446 238</b>

### **3-6 Note sur les créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 12 694 Dinars contre un solde de 64 693 Dinars au 30/06/2017 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Retenue à la source sur BTA	12 694	64 693	84 507
<b>Total</b>	<b>12 694</b>	<b>64 693</b>	<b>84 507</b>

### **3-7 Note sur le capital**

<b>Capital au 31/03/2018</b>	
- Montant	172 212 462
- Nombre de titres	1 741 089
- Nombre d'actionnaires	1 098
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	64 950 174
- Nombre de titres	656 913
- Nombre d'actionnaires nouveaux	186
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-77 825 239
- Nombre de titres	787 150
- Nombre d'actionnaires sortants	240
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-182 062
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	62 999
- Frais de négociation de titres	- 208
<b>Capital au 30/06/2018</b>	
- Montant	159 218 125
- Nombre de titres	1 610 852
- Nombre d'actionnaires	1 044

### **3- 8 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de la période et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	3 723 952	2 773 387	5 404 208
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 123	1 289	1240
<b>Total</b>	<b>3 725 075</b>	<b>2 774 676</b>	<b>5 405 448</b>

### **3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 108 775 Dinars contre un solde de 120 290 Dinars au 30/06/2017, détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Gestionnaire	92 158	78 625	84 767
- Dépositaire	16 617	41 665	15 385
<b>Total</b>	<b>108 775</b>	<b>120 290</b>	<b>100 152</b>

### **3- 10 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 335 997 Dinars au 30/06/2018 contre un solde de 486 126 Dinars au 30/06/2017 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires à payer (CAC)	16 374	15 558	26 648
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	7637	9015	7637
- Dividende à payer exercice 2013	7989	9433	7989
- Dividende à payer exercice 2014	14203	15641	14 203
- Dividende à payer exercice 2015	10130	11505	10 130
- CMF à payer	13 211	11 412	12 280
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	38 242	43 173	38 941
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916	916
-Contribution Conjoncturelle à payer	-	153 542	-
- Etat taxes à payer	38 744	27380	17 540
<b>Total</b>	<b>335 997</b>	<b>486 126</b>	<b>324 835</b>

### **3- 11 Note sur les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à 344 051 Dinars pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018, contre 285 399 Dinars pour la même période en 2017 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2<sup>ème</sup> Trimestre 2018</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>2<sup>ème</sup> Trimestre 2017</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Rémunération du gestionnaire	294 900	541 353	244 628	458 153	979 921
- Rémunération du dépositaire	49 151	90 225	40 771	76 358	163 320
<b>Total</b>	<b>344 051</b>	<b>631 579</b>	<b>285 399</b>	<b>534 511</b>	<b>1 143 141</b>

### **3- 12 Note sur les autres charges**

Le solde de ce poste s'élève à 53 661 Dinars pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018, contre 121 708 Dinars pour la même période en 2017 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2<sup>ème</sup> Trimestre 2018</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>2<sup>ème</sup> Trimestre 2017</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	6 233	12 397	5 484	10 909	22 000
- Redevance CMF	41 302	75 819	34 552	64 711	138 407
-Autres charges/ Services bancaires	8	17	24	41	69
- TCL	6 118	10 164	4 452	7 753	18 306
-Contribution conjoncturelle	-	-	77 196	153 542	309 627
<b>Total</b>	<b>53 661</b>	<b>98 397</b>	<b>121 708</b>	<b>236 956</b>	<b>488 409</b>

## **4 - AUTRES INFORMATIONS**

### **4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,708 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre du deuxième trimestre de l'année 2018 s'élève à 294 900 Dinars TTC.

### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,118 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'« Attijari Bank » au titre du deuxième trimestre de l'année 2018 s'élève à 49 151 Dinars TTC.

## Annexe I

## Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 30/06/2018

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% Actif
<b>Obligations</b>		<b>31 250 961,319</b>	<b>31 922 388,678</b>	<b>19,54%</b>
AMEN BANK 2009 TR A	20 000	932 800,000	963 107,566	0,59%
AMEN BANK 2011-1 TF	35 000	1 400 000,000	1 452 035,507	0,89%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	20 000	1 600 000,000	1 657 610,521	1,01%
AMEN BANK SUB. 2017-1 CAT A	20 000	1 600 000,000	1 616 089,425	0,99%
ATTIJARI BANK SUB 2015 CAT A	10 000	600 000,000	623 744,877	0,38%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CAT A	20 000	1 600 000,000	1 608 044,712	0,98%
ATTIJARI LEASING 2015-1	20 000	1 600 000,000	1 618 873,863	0,99%
ATTIJARI LEASING 2015-1	3 080	246 400,000	249 306,575	0,15%
ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	1 800 000,000	1 857 110,794	1,14%
ATTIJARI LEASING 2016-2	10 000	1 000 000,000	1 020 302,466	0,62%
BNA SUBORDONNÉ 2017-1	20 000	1 600 000,000	1 608 823,233	0,98%
BTE 2016 -CATEGORIE A TF	5 000	400 000,000	410 185,644	0,25%
CIL 2014/2	1 761	70 440,000	72 223,502	0,04%
CIL 2017/1	5 000	400 000,000	400 266,521	0,24%
HANNIBAL LEASE 2017-2 CAT A	10 000	1 000 000,000	1 059 690,959	0,65%
HL 2015-01	5 000	400 000,000	404 266,959	0,25%
HL 2016-01	20 000	1 200 000,000	1 200 603,617	0,73%
MODERN LEASING 2012	5 000	200 000,000	203 761,096	0,12%
STB 2008/2	8 000	350 000,000	356 581,917	0,22%
UIB 2009/1	20 000	400 000,000	416 063,562	0,25%
UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	525 000,000	547 255,398	0,33%
UIB SUBORDONNE 2016- A TF	5 000	400 000,000	411 288,548	0,25%
EMPRUNT NATIONAL 2014 CAT C	20 000	1 500 000,000	1 502 296,438	0,92%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	3 500	8 356,250	8 648,766	0,01%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	238,750	247,107	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	239,575	247,331	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	8	19,166	19,787	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	9	21,562	22,260	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	5	12,002	12,372	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	344	826,460	851,438	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	373	896,133	923,216	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	319	766,398	789,560	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	409	982,623	1 012,320	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	150	360,000	371,138	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	751	1 802,400	1 857,721	0,00%
ABC TUNISIE 2018-01 CATA TV	10 000	1 000 000,000	1 006 156,530	0,62%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	1 599 300,000	1 667 197,841	1,02%
ATB SUB 2017 CAT A	5 000	500 000,000	508 961,574	0,31%
ATB SUBORDONNE 2009 TRA LA2	25 000	312 500,000	314 261,231	0,19%

ATTIJARI LEASING 2013-1	15 000	300 000,000	311 075,478	0,19%
ATTIJARI LEASING 2013-1	5 000	100 000,000	103 691,826	0,06%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	600	60 000,000	60 164,577	0,04%
BH 2009	50 000	2 690 000,000	2 757 089,690	1,69%
BTE 2010 -CATEGORIE A	10 000	300 000,000	311 700,205	0,19%
BTK 2009	5 000	100 000,000	101 704,575	0,06%
EMPRUNT OBLIGATAIRE "CHO 2009"/BIAT	6 000	150 000,000	154 781,389	0,09%
MODERN LEASING SUB 2018-1	10 000	1 000 000,000	1 010 628,940	0,62%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	2 000 000,000	2 027 273,206	1,24%
UIB 2011-1 CATEGORIE A	7 500	300 000,000	313 164,900	0,19%

<b>BTA</b>		<b>45 580 513,497</b>	<b>46 124 726,086</b>	<b>28,23%</b>
------------	--	-----------------------	-----------------------	---------------

BTA5.6% AOUT2022	2 000	1 910 000,000	2 003 291,687	1,23%
BTA6% FEV 2022	3 000	2 922 600,000	2 983 570,114	1,83%
BTA6%AVRIL2023	3 500	3 377 150,000	3 450 719,605	2,11%
BTA6%AVRIL2024	4 000	3 852 000,000	3 949 804,898	2,42%
BTA6%AVRIL2024	5 000	4 815 000,000	4 936 271,636	3,02%
BTA6.7%AVRIL2028	2 100	2 047 500,000	2 080 928,274	1,27%
BTA6.7%AVRIL2028	8 218	8 012 550,000	8 117 947,093	4,97%
BTA6.7%AVRIL2028	2 000	1 889 800,000	1 918 258,201	1,17%
BTA6.9% MAI2022	1 860	1 972 530,000	1 914 909,103	1,17%
BTA6.9% MAI2022	4 910	5 070 040,247	5 025 149,703	3,08%
BTA6.9% MAI2022	800	827 840,000	825 051,703	0,50%
BTA6.9% MAI2022	1 000	1 032 000,000	1 029 501,274	0,63%
BTA6.9% MAI2022	1 700	1 753 482,000	1 753 217,384	1,07%
BTA6.9% MAI2022	700	721 567,000	721 919,191	0,44%
BTA6.9% MAI2022	325	334 746,750	335 178,620	0,21%
BTA6.9% MAI2022	475	488 157,500	489 841,094	0,30%
BTA6.9% MAI2022	4 500	4 553 550,000	4 589 166,506	2,81%

<b>TITRES OPCVM</b>		<b>5 078 916,404</b>	<b>5 031 517,144</b>	<b>3,08%</b>
---------------------	--	----------------------	----------------------	--------------

FIDELITY OBLIGATION SICAV	20 088	2 087 191,223	2 078 063,424	1,27%
SANADAT SICAV	4 922	530 573,362	525 236,464	0,32%
TUNISO EMIRATIE SICAV	23 689	2 461 151,819	2 428 217,256	1,49%

<b>Certificats de Dépôt</b>		<b>47 727 311,686</b>	<b>47 856 305,357</b>	<b>29,29%</b>
-----------------------------	--	-----------------------	-----------------------	---------------

CD04/04/18_90J_3MD_HANNIBAL LEASE_8.8%	1	2 948 336,595	2 998 827,240	1,84%
CD14/05/18_80J_1MD_HANNIBAL LEASE_9.1%	1	984 142,888	993 580,813	0,61%
CD14/05/18_80J_2.5MD_MODERN LEASING_9.1%	1	2 460 357,221	2 483 952,033	1,52%
CD14/06/18_90J_1MD_ATTIJARI LEASING_9%	1	982 396,088	985 661,674	0,60%
CD21/06/18_10J_4MD_6.99% - Attijari Bank	1	3 993 798,707	4 000 000,000	2,45%
CD21/06/18_10J_4MD_6.99%- Attijari Bank	1	3 993 798,707	4 000 000,000	2,45%
CD21/06/18_10J_4MD_6.99%- Attijari Bank	1	3 993 798,707	4 000 000,000	2,45%
CD22/06/18_10J_1.5MD_6.99%- Attijari Bank	1	1 497 674,515	1 499 767,045	0,92%
CD22/06/18_10J_1.5MD_6.99%- Attijari Bank	1	1 497 674,515	1 499 767,045	0,92%
CD22/06/18_10J_1.5MD_6.99%- Attijari Bank	1	1 497 674,515	1 499 767,045	0,92%
CD24/06/18_10J_1MD_6.99%- Attijari Bank	1	998 449,677	999 534,271	0,61%
CD24/06/18_10J_3MD_6.99%- Attijari Bank	1	2 995 349,031	2 998 602,814	1,84%



CD25/06/18_80J_3MD_Tunisie Leasing_10.2%	1	2 946 805,737	2 950 713,376	1,81%
CD26/06/18_10J_1MD_6.99%- Attijari Bank	1	998 449,677	999 224,087	0,61%
CD26/06/18_10J_2MD_6.99%- Attijari Bank	1	1 996 899,354	1 998 448,173	1,22%
CD27/06/18_10J_5MD_6.99%- Attijari Bank	1	499 224,838	499 534,542	0,31%
CD27/06/18_10J_1MD_6.99%- Attijari Bank	1	998 449,677	999 069,085	0,61%
CD27/06/18_10J_1MD_6.99%- Attijari Bank	1	998 449,677	999 069,085	0,61%
CD27/06/18_90J_1MD_HANNIBAL LEASE_10.2%	1	980 107,265	980 970,356	0,60%
CD27/06/18_90J_1MD_Modern Leasing_10.15%	1	980 202,365	981 061,430	0,60%
CD28/06/18_10J_5MD_6.99%- Attijari Bank	1	499 224,838	499 457,071	0,31%
CD28/06/18_10J_2.5MD_6.99%- Attijari Bank	1	2 496 124,192	2 497 285,356	1,53%
CD28/06/18_10J_3.5MD_6.99%- Attijari Bank	1	3 494 573,869	3 496 199,499	2,14%
CD30/06/18_10J_1MD_6.99%- Attijari Bank	1	998 449,677	998 604,439	0,61%
CD30/06/18_10J_2MD_6.99%- Attijari Bank	1	1 996 899,354	1 997 208,878	1,22%
<b>Dépôt à terme</b>		<b>18 000 000,000</b>	<b>18 171 345,096</b>	<b>11,12%</b>
DAT03/05/18_6MD_90J_8,2%- Attijari Bank	1	6 000 000,000	6 063 623,014	3,71%
DAT11/04/18_3MD_90J_7,74%- Attijari Bank	1	3 000 000,000	3 041 223,452	1,86%
DAT15/05/18_2MD_90J_8,2%- Attijari Bank	1	2 000 000,000	2 016 894,246	1,23%
DAT22/05/18_5MD_90J_8,2%- Attijari Bank	1	5 000 000,000	5 035 945,206	3,08%
DAT24/05/18_2MD_90J_8,2%- Attijari Bank	1	2 000 000,000	2 013 659,178	1,23%
<b>Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme</b>		<b>147 637 702,906</b>	<b>149 106 282,361</b>	<b>91,26%</b>

(\*) La valeur totale des certificats de dépôt émis par Attijari Bank s'élève à 35 481 538 dinars dont un montant de 11 993 484 dinars garanti par la BIAT et 11 993 484 garanti par la BT

## **ARABIA SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats Financiers Trimestriels Au 30 juin 2018**

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs d'« Arabia SICAV », tels que reflétés par ses états financiers pour le trimestre clos le 30 juin 2018, ci-joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas, sur la base de cet examen limité, d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci-joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le 30 juin 2018, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 6 178 316, dinars incluant des sommes distribuables arrêtées à cette date à 6 115, dinars et tels que certifiés par votre dépositaire.

Compte tenu de ce qui a été souligné ci-dessus nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d'« Arabia Sicav » au 30 juin 2018.

Aussi, devons nous remarquer qu'au 30 juin 2018 les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 19.58% des actifs.

Tunis, le 30 juillet 2018

**Le Commissaire aux Comptes :  
Samia BELHADJ**

**BILAN**  
**ARRETE AU 30/06/2018**  
(Exprimé en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>4 932 155</b>	<b>4 286 496</b>	<b>4 472 928</b>
<b>a-</b> Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 606 270	4 255 786	4 441 299
<b>b-</b> Obligations et valeurs assimilées	325 885	30 710	31 629
<b>c-</b> Autres valeurs	-	-	-
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>1 220 128</b>	<b>1 232 904</b>	<b>1 253 676</b>
<b>a-</b> Placements monétaires	-	494 351	-
<b>b-</b> Disponibilités	1 220 128	738 553	1 253 676
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>76 521</b>	<b>41 039</b>	<b>59 785</b>
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 228 804</b>	<b>5 560 439</b>	<b>5 786 389</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	8 924	8 129	10 864
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	41 564	85 222	106 986
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>50 488</b>	<b>93 352</b>	<b>117 851</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>6 172 108</b>	<b>5 441 171</b>	<b>5 613 774</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>6 208</b>	<b>25 916</b>	<b>54 765</b>
<b>a-</b> Sommes distribuables des exercices antérieurs	93	69	68
<b>b-</b> Sommes distribuables de l'exercice en cours	6 115	25 847	54 696
<b>ACTIF NET</b>	<b>6 178 316</b>	<b>5 467 087</b>	<b>5 668 538</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>6 228 804</b>	<b>5 560 439</b>	<b>5 786 389</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 30/06/2018**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/04/2018</u> <u>Au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2018</u> <u>Au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2017</u> <u>Au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>Au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>Au</u> <u>31/12/2017</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>36 889</b>	<b>40 838</b>	<b>54 517</b>	<b>55 031</b>	<b>111 786</b>
a- Dividendes	31 976	31 976	54 062	54 062	109 898
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 914	8 862	455	969	1 888
c- Revenus des autres valeurs	-	-	-	-	-
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>11 508</b>	<b>19 627</b>	<b>10 028</b>	<b>19 291</b>	<b>42 696</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>48 398</b>	<b>60 465</b>	<b>64 545</b>	<b>74 323</b>	<b>154 482</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>19 174</b>	<b>37 427</b>	<b>17 203</b>	<b>34 210</b>	<b>69 577</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>29 224</b>	<b>23 038</b>	<b>47 342</b>	<b>40 113</b>	<b>84 904</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>	772	4 676	868	5 260	10 302
<b>CH 2- Autres charges</b>	12 910	21 602	10 037	19 526	40 370
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>17 085</b>	<b>6 112</b>	<b>38 173</b>	<b>25 847</b>	<b>54 837</b>
<b>PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	-	2	-	-	-140
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>17 086</b>	<b>6 115</b>	<b>38 173</b>	<b>25 847</b>	<b>54 696</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>	-	-2	-	-	140
- <b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>	305 122	287 861	5 902	7 134	255 616
- <b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres</b>	124 075	283 584	189 627	28 612	-31 363
- <b>Frais de négociation de titres</b>	-3 615	-6 449	-2 626	-6 263	-10 561
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>442 668</b>	<b>571 108</b>	<b>231 077</b>	<b>55 331</b>	<b>268 528</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**ARRETE AU 30/06/2018**

	<u>Du</u> <u>01/04/2018</u> <u>Au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2018</u> <u>Au</u> <u>30/06/2018</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2017</u> <u>Au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>Au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>Au</u> <u>31/12/2017</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>					
<b>a- Resultat d'Exploitation</b>	17 085	6 112	38 173	25 847	54 837
<b>b- Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres</b>	305 122	287 861	5 902	7 134	255 616
<b>c- Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession de titres</b>	124 075	283 584	189 627	28 612	-31 363
<b>d- Frais de négociation de titres</b>	-3 615	-6 449	-2 626	-6 263	-10 561
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-54 607	-54 607	-64 092	-64 092	-64 092
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>					
<b>a- Souscriptions</b>					
_ Capital	60	60			
_ Régularisation des sommes non distribuables	35	35			
_ Régularisation des sommes distribuables	3	3			
_ Droits d' entrée	1	1			
<b>b- Rachats</b>					
_ Capital	-2 157	-6 649			-11 583
_ Régularisation des sommes non distribuables	-140	-107			-24
_ Régularisation des sommes distribuables	-23	-65			-141
_ Droit de sortie					
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>385 839</b>	<b>509 779</b>	<b>166 985</b>	<b>-8 762</b>	<b>192 689</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>					
<b>a- en début de période</b>	5 792 477	5 668 538	5 300 102	5 475 849	5 475 849
<b>b- en fin de période</b>	6 178 316	6 178 316	5 467 087	5 467 087	5 668 538
<b>AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u></b>					
<b>a- en début de période</b>	93 701	93 776	93 977	93 977	93 977
<b>b- en fin de période</b>	93 666	93 666	93 977	93 977	93 776
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>65,961</b>	<b>65,961</b>	<b>58,175</b>	<b>58,175</b>	<b>60,448</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>7,64%</b>	<b>10,09%</b>	<b>4,36%</b>	<b>1,01%</b>	<b>4,91%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETE AU 30/06/2018

1	<b>REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS</b>
---	---

Les états financiers arrêtés au 30-06-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2	<b>PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES</b>
---	---------------------------------------

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

### **2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **2-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2018, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 30/06/2018

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **2-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Conformément aux normes Comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au cout amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est approprié.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires , ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 30 juin 2018 au cout amorti.

#### **2-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2-5 CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

<b>3</b>	<b>NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT</b>
<b>AC1</b>	<b>Note sur le Portefeuille-titres</b>

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 4 932 155 DT contre 4 286 496 DT au 30/06/2017, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 30/06/2018	% ACTIF	% Capital
<b>ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :</b>		<b>4 534 927</b>	<b>4 606 270</b>	<b>73,95%</b>	
<b><i>Actions et droits rattachés :</i></b>	<b><u>727 110</u></b>	<b><u>4 274 927</u></b>	<b><u>4 298 758</u></b>	<b><u>69,01%</u></b>	
ARTES	43 000	320 235	303 494	4,87%	0,11%
BH	7 000	152 618	155 120	2,49%	0,01%
BIAT	2 300	224 689	383 592	6,16%	0,01%
CEREALIS	55 000	227 351	264 550	4,25%	1,12%
CIMENT DE BIZERTE	137 218	783 295	391 071	6,28%	0,31%
LANDOR	5 740	52 980	49 496	0,79%	0,12%
MONOPRIX	30 854	453 176	330 292	5,30%	0,15%
OTH	30 000	201 107	479 070	7,69%	0,06%
SAH	24 684	230 076	355 277	5,70%	0,05%
MEUBLE INTERIEUR	43 870	207 386	144 288	2,32%	0,95%
SANIMED	107 293	489 356	288 511	4,63%	0,87%
SFBT	14 500	259 876	322 756	5,18%	0,01%
SOMOCER	72 712	96 209	94 962	1,52%	0,18%
SOTEMAIL	64 595	155 603	95 601	1,53%	0,25%
SOTUVER	15 000	73 841	132 270	2,12%	0,06%
SOTUVER NG 2017	3 044	14 357	25 874	0,42%	0,01%
TELNET	10 300	59 200	98 375	1,58%	0,09%
TPR	60 000	204 757	317 280	5,09%	0,12%
UNIMED	7 600	68 816	66 880	1,07%	0,02%
<b><u>Titre OPCVM</u></b>	<b><u>260</u></b>	<b><u>260 000</u></b>	<b><u>307 512</u></b>	<b><u>4,94%</u></b>	
FCP MOUASSASSET	260	260 000	307 512	4,94%	0,65%
<b>OBLIGATIONS DE SOCIETES :</b>	<b>3 500</b>	<b>320 000</b>	<b>325 885</b>	<b>5,23%</b>	
<b>ATB SUB 2017</b>	3 000	300 000	305 412	4,90%	0,60%
<b>ATL 2014/3</b>	500	20 000	20 473	0,33%	0,13%
<b>TOTAL</b>		<b>4 554 927</b>	<b>4 932 155</b>	<b>79,18%</b>	

<b>AC2</b>	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>
------------	--

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2018 à 1 220 128 DT contre 1 232 904 DT au 30-06-2017, et se détaille ainsi :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Certificats de dépôts ATB 5,93% 90j		494 351	
Disponibilités	1 220 128	738 553	1 253 676
<b>TOTAL</b>	<b>1 220 128</b>	<b>1 232 904</b>	<b>1 253 676</b>



**AC3 Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Vente Actions	76 521	41 039	59 785
Créance CDS Billets de trésorerie	212 500	240 833	226 667
Provision /créance CDS	-212 500	-240 833	-226 667
<b>TOTAL</b>	<b>76 521</b>	<b>41 039</b>	<b>59 785</b>

**PA1 Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
rémunération à payer au gestionnaire	5 995	5 204	4 964
rémunération à payer au dépositaire	2 929	2 926	5 900
<b>TOTAL</b>	<b>8 924</b>	<b>8 129</b>	<b>10 864</b>

**PA2 Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 41 564 DT au 30-06-2018 contre 85 222 DT au 30-06-2017 et se détaille ainsi :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<b>Achat Actions</b>	-	37 906	61 935
<b>Frais transactions</b>	6 373	6 398	-
<b>redevance CMF</b>	504	441	421
<b>Honoraires Commissaires aux comptes</b>	7 059	7 059	14 235
<b>Frais publications</b>	190	594	597
<b>Jetons de présence</b>	9 972	12 445	12 497
<b>Retenue à la source</b>	1 483	2 781	1 460
<b>TCL</b>	290	543	150
<b>Contribution conjoncturelle</b>	-	2 370	-
<b>Dividendes à payer</b>	14 556	14 556	14 556
<b>Divers</b>	1 136	130	1 136
<b>TOTAL</b>	<b>41 564</b>	<b>85 222</b>	<b>106 986</b>

**CP1 le capital**

Les mouvements sur le capital au cours du 2 ième trimestre de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/03/2018</b>	
<b>Montant</b>	5 748 727
<b>Nombre de titres</b>	93 701
<b>Nombre d'actionnaires</b>	22

<b>Souscriptions réalisées</b>	
<b>Montant</b>	60
<b>Nombre de titres émis</b>	1
<b>Nombre d'actionnaires nouveaux</b>	1

<b>Rachats effectués</b>	
Montant	-2 157
Nombre de titres rachetés	36
Nombre d'actionnaires sortants	1

<b>Autres effets s/capital</b>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	124 075
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	305 122
Régularisation des sommes non distribuables	-106
Frais de négociation de titre	-3 615
Droit d'entrée	1
<b>Capital au 30/06/2018</b>	
Montant	6 172 108
Nombre de titres	93 666
Nombre d'actionnaires	22

<b>CP2</b>	<b>Sommes distribuables</b>		
	<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	6 115	25 847	54 696
Sommes distribuables des exercices antérieurs	93	69	68
<b>Sommes distribuables</b>	<b>6 208</b>	<b>25 916</b>	<b>54 765</b>

<b>PR1</b>	<b>Revenus du portefeuille-titres</b>
------------	---------------------------------------

Du 01-01-2018 au 30-06-2018, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 40 838 DT contre 55 031 DT du 01-01-2017 au 30-06-2017,

	<b>Du 01/04/2018</b>	<b>Du 01/01/2018</b>	<b>Du 01/04/2017</b>	<b>Du 01/01/2017</b>	<b>Du 01/01/2017</b>
	<b>Au 30/06/2018</b>	<b>Au 30/06/2018</b>	<b>Au 30/06/2017</b>	<b>Au 30/06/2017</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Revenus des Actions	31 976	31 976	54 062	54 062	109 898
Revenus des obligations	4 914	8 862	455	969	1 888
<b>TOTAL</b>	<b>36 889</b>	<b>40 838</b>	<b>54 517</b>	<b>55 031</b>	<b>111 786</b>

<b>PR2</b>	<b>Revenus des placements monétaires</b>
------------	--

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 19 627 DT du 01-01-2018 au 30-06-2018 et se détaillent comme suit :

	<b>Du 01/04/2018</b>	<b>Du 01/01/2018</b>	<b>Du 01/04/2017</b>	<b>Du 01/01/2017</b>	<b>Du 01/01/2017</b>
	<b>Au 30/06/2018</b>	<b>Au 30/06/2018</b>	<b>Au 30/06/2017</b>	<b>Au 30/06/2017</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Revenu des Certificats de dépôts	0	0	5 299	10 420	22 261
Intérêts sur comptes de dépôts	11 508	19 627	4 728	8 871	20 434
<b>TOTAL</b>	<b>11 508</b>	<b>19 627</b>	<b>10 028</b>	<b>19 291</b>	<b>42 696</b>

**PR3 | AUTRES PRODUITS**

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 30-06-2018 à 212 500 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 2 ième trimestre de l'exercice 2018, ARABIA SICAV a perçu 772 DT d'intérêts.

CH1	Charges de gestion des Placements	Du 01/04/2018	Du 01/01/218	Du 01/04/2017	Du 01/01/2017	Du 01/01/2017
		Au 30/06/2018	Au 30/06/2018	Au 30/06/2017	Au 30/06/2017	Au 31/12/2017
		<b>Rémunération du gestionnaire</b>				
		La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.				
	<b>La rémunération de l'AFC</b>	<b>17 701</b>	<b>34 498</b>	<b>15 732</b>	<b>31 284</b>	<b>63 677</b>
		<b>Rémunération du dépositaire</b>				
		La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 900 D TTC par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014				
	<b>La rémunération de l'ATB</b>	<b>1 473</b>	<b>2 930</b>	<b>1 471</b>	<b>2 926</b>	<b>5900</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>19 174</b>	<b>37 427</b>	<b>17 203</b>	<b>34 210</b>	<b>69 577</b>

**CH2 | AUTRES CHARGES**

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/04/2018	Du 01/01/2018	Du 01/04/2017	Du 01/01/2017	Du 01/01/2017
	Au 30/06/2018	Au 30/06/2018	Au 30/06/2017	Au 30/06/2017	Au 31/12/2017
Redevance CMF	1 487	2 899	1 333	2 651	5 396
Commissaire aux comptes	4 962	8 472	3 549	7 059	15 241
Publicité et publication	398	693	298	593	1 196
Services bancaires	12	19	5	12	33
Timbre fiscal	6	9	3	5	10
Jetons de présence	5 643	8 725	3 116	6 195	12 497
TCL	401	784	554	641	1 164
Contribution conjoncturelle	-	-	1 178	2 370	4 833
<b>TOTAL</b>	<b>12 910</b>	<b>21 602</b>	<b>10 037</b>	<b>19 526</b>	<b>40 370</b>

<b>4- AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Données par actions</b>			
Revenus des placements	0,646	0,791	1,647
Charges de gestion des placements	0,400	0,364	0,742
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,246</b>	<b>0,427</b>	<b>0,905</b>
Autres charges	0,231	0,208	0,430
Autres produits	0,050	0,056	0,110
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,065</b>	<b>0,275</b>	<b>0,585</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	-0,001
<b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>0,065</b>	<b>0,275</b>	<b>0,583</b>
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,001
Frais de négociation de titres	-0,069	-0,067	-0,113
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	3,073	0,076	2,726
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	3,028	0,304	-0,334
<b>Résultat net de la période</b>	<b>6,097</b>	<b>0,589</b>	<b>2,864</b>

---

<b>Nombre d'Actions</b>	<b>93 666</b>	<b>93 977</b>	<b>93 776</b>
-------------------------	---------------	---------------	---------------

---

<b>Valeur liquidative</b>	<b>65,961</b>	<b>58,175</b>	<b>60,448</b>
---------------------------	---------------	---------------	---------------

---

**ATTIJARI PLACEMENTS SICAV**  
**(SICAV EN COURS DE LIQUIDATION)**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES**  
**ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2018**

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » clos le 31 Mars 2018 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 31 Mars 2018 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de 606 116 dinars, un actif net de 520 835 dinars et une valeur liquidative de 1 216,903 dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 Mars 2018 tels qu'annexés au présent rapport.

En outre, nous formulons, les observations suivantes :

- 1- La société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 Juin 2017 a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société. Il en découle que, la société n'est plus en situation de respect des ratios réglementaires.
- 2- Certaines informations relatives à l'identité de certains actionnaires dans le capital social de la SICAV notamment : l'adresse, le numéro de la carte d'identité et le numéro de registre de commerce, demeurent non communiquées par le dépositaire et le gestionnaire.
- 3- La comptabilité loge des soldes de dividendes non encore payés dont l'identité de certains bénéficiaires demeure non identifiée par le dépositaire et le gestionnaire.

Tunis, le 30 juillet 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**SYNERGIE AUDIT ET CONSEIL**

**Mehdi FRADI**

**BILAN**  
arrêté au 31/03/2018  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>182 970</b>	<b>336 023</b>	<b>216 404</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		182 970	336 023	216 404
b - Obligations et Valeurs assimilées		-	-	-
c - Autres Valeurs		-	-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>423 147</b>	<b>317 805</b>	<b>395 399</b>
a - Placements monétaires		-	-	-
b - Disponibilités	<b>3-10</b>	423 147	317 805	395 399
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>606 117</b>	<b>653 827</b>	<b>611 804</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-6</b>	4 082	4 351	4 166
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-7</b>	81 199	88 436	79 212
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>85 282</b>	<b>92 787</b>	<b>83 378</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-4</b>	529 267	559 566	533 238
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-5</b>	<b>- 8 433</b>	<b>1 474</b>	<b>- 4 813</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		- 4 813	5 698	-
b - Sommes distribuables de la période		- 3 620	- 4 224	- 4 813
<b>ACTIF NET</b>		<b>520 835</b>	<b>561 041</b>	<b>528 426</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>606 117</b>	<b>653 827</b>	<b>611 804</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2018**  
*(Unité : en Dinars Tunisiens )*

	Notes	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	-	-	<b>14 242</b>
a - Dividendes		-	-	14 242
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-	-
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-3</b>	1 621	1 215	5 363
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 621</b>	<b>1 215</b>	<b>19 605</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-8</b>	-2 179	-2 447	-9 309
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-558</b>	<b>-1 233</b>	<b>10 296</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-9</b>	-3 063	-2 992	-15 109
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-3 620</b>	<b>-4 224</b>	<b>-4 813</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-	-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>-3 620</b>	<b>-4 224</b>	<b>-4 813</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		-	-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		56 532	-33 558	28 361
* +/- values réalisées sur cession des titres		-60 335	-17 474	-104 301
* Frais de négociation de titres		-168	-333	- 1 752
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>-7 591</b>	<b>- 55 588</b>	<b>- 82 505</b>



**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET**  
**Au 31/03/2018**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>- 7 591</b>	<b>- 55 588</b>	<b>-82 505</b>
a - Résultat d'exploitation	- 3 620	- 4 224	- 4 813
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	56 532	-33 558	28 361
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-60 335	-17 474	-104 301
d - Frais de négociation de titres	-168	- 333	-1 752
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 5 698</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
* Capital	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	-
* Droits d'entrée	-	-	-
<b>b - Rachats</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
* Capital	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-
- Régularisation des sommes distrib.	-	-	-
* Droits de sortie	-	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 7 591</b>	<b>-55 588</b>	<b>-88 203</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>			
a - En début de période	528 426	616 629	616 629
b - En fin de période	520 835	561 041	528 426
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>			
a - En début de période	428	428	428
b - En fin de période	428	428	428
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1 216,903</b>	<b>1 310,843</b>	<b>1 234,640</b>
<b>DIVIDENDES PAR PART</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13,313</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>-1,44%</b>	<b>-9,01%</b>	<b>-13,38%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31/03/2018

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2018, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 mars 2018.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

### **2- 4 Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **2- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018, à 182 970 Dinars contre 336 023 Dinars au 31/03/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>182 964</b>	<b>454 469</b>	<b>272 931</b>
- Actions et droits rattachés	-	427 722	89 967
- Titres OPCVM	182 964	26 747	182 964
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
<b>Plus ou moins values potentielles</b>	<b>6</b>	<b>-118 446</b>	<b>- 56 527</b>
- Actions et droits rattachés	-	-118 758	-54 563
- Titres OPCVM	6	312	-1 964
-Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>182 970</b>	<b>336 023</b>	<b>216 404</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté ci-dessous :

#### PORTEFEUILLE AU 31/03/2018 (Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	%Actif	% Actif Net
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>182 964,160</b>	<b>182 969,661</b>	<b>30,187%</b>	<b>35,130%</b>
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1761	182 964,160	182 969,661	30,187%	35,130%
<b>Total Général</b>		<b>182 964,160</b>	<b>182 969,661</b>	<b>30,187%</b>	<b>35,130%</b>

#### 3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres sont nuls pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 :

Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
- Revenus des actions	-	-	6768
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	7474
- Revenus des Obligations et des valeurs assimilées	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 242</b>

### **3-3 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018, à 1 621 Dinars contre 1 215 Dinars du 01/01/2017 au 31/03/2017, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant.

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Intérêts/ Compte courant	1 621	1 215	5 363
<b>Total</b>	<b>1 621</b>	<b>1 215</b>	<b>5 363</b>

### **3-4 Note sur le capital**

<b><u>Capital au 31/12/2017</u></b>	
- Montant	<b>533 238</b>
- Nombre de titres	428
- Nombre d'actionnaires	12
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<b><u>Autres effets sur le capital</u></b>	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	56 532
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-60 335
- Frais de négociation de titres	-168
<b><u>Capital au 31/03/2018</u></b>	
- Montant	<b>529 267</b>
- Nombre de titres	428
- Nombre d'actionnaires	12

### **3- 5 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice encours, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	-3 620	-4 224	-4813
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	-4 813	5 698	-
<b>Total</b>	<b>-8 433</b>	<b>1 474</b>	<b>-4813</b>

### **3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à 4 082 Dinars contre 4 351 Dinars au 31/03/2017, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Gestionnaire	1 529	1 714	1584
- Dépositaire	2 553	2 637	2582
<b>Total</b>	<b>4 082</b>	<b>4 351</b>	<b>4166</b>

### **3- 7 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018, à 81 199 Dinars contre un solde de 88 436 Dinars au 31/03/2017, détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	9 370	11 959	7 866
-Honoraires du liquidateur	2976	-	2 976
- Dividende à payer exercice 1995	67	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	221	221
- Dividende à payer exercice 2011	157	157	157
- Dividende à payer exercice 2012	129	129	129
- Dividende à payer exercice 2013	172	172	172
- Dividende à payer exercice 2014	159	159	159
- Dividende à payer exercice 2015	111	111	111
- CMF à payer	46	48	46
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	17 608	23 948	16 402
- Contribution Conjoncturelle	-	1 298	-
- TCL à régulariser	13 477	13 477	13 477
- Etat Impôt à payer	17	-	740
<b>Total</b>	<b>81 199</b>	<b>88 436</b>	<b>79212</b>

### **3- 8 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018, à 2 179 Dinars contre 2447 Dinars pour la même période en 2017, et se détaillent ainsi:

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Rémunération du gestionnaire	1 534	1 719	6 538
- Rémunération du dépositaire	645	728	2 771
<b>Total</b>	<b>2 179</b>	<b>2 447</b>	<b>9 309</b>

### **3- 9 Note sur les autres charges**

Les autres charges allant du 01/01/2018 au 31/03/2018, s'élèvent à 3063 Dinars, contre 2 992 Dinars du 01/01/2017 au 31/03/2017, et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	1 504	1 504	6 100
-Honoraire du Liquidateur	1 407	-	2 976*
- Redevance CMF	129	146	555
- Contribution Conjoncturelle	-	1 298	5 264
- Autres charges	19	41	169
- TCL	4	3	45
<b>Total</b>	<b>3 063</b>	<b>2 992</b>	<b>15 109</b>

\* L'abonnement de la charge du liquidateur a été effectué sur la durée de son mandat (une année) au lieu de l'abonnement total de la charge sur l'exercice 2017

### **3-10 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018, à 423 147 Dinars contre 317 805 Dinars au 31/03/2017, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Avoirs en banque	421 483	314 884	393 743
- Sommes à l'encaissement	234	1 927	261
- Sommes à régler	-212	-212	-212
- Intérêts courus /compte courant	1 642	1 206	1 606
<b>Total</b>	<b>423 147</b>	<b>317 805</b>	<b>395 399</b>

## **4 - AUTRES INFORMATIONS**

### **4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au 31/03/2018, s'élève à 1 534 Dinars TTC.

### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 31/03/2018, s'élève à 645 Dinars TTC.